

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL



Spécifications pour la réalisation de relevés topographiques en Région de Bruxelles-Capitale Cahier n°1 Catalogue des objets pour des objets de base UrbIS

## TABLE DES MATIERES

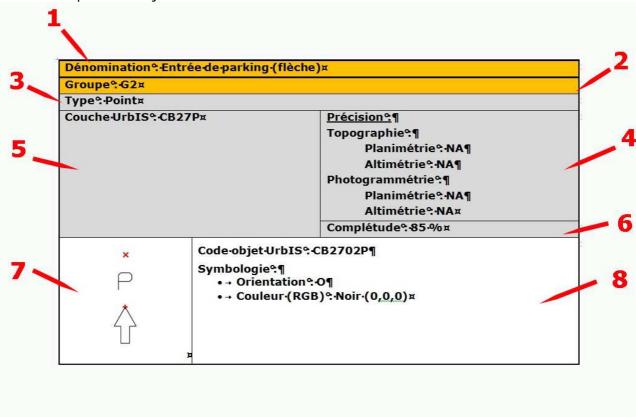
TABLE DES MATIERES	2
1. Catalogue des objets topographiques	4
1.1. Classe: Bâtiment	
1.1.1. Façade principale	. 9
1.1.2. Façade mitoyenne	14
1.1.3. Bord de toiture	17
1.1.4. Façade arrière	18
1.1.5. Pilier	20
1.1.6. Terrasse fermée et couverte	23
1.1.7. Porte-à-faux (bâtiment/auvent)	25
1.1.8. Escalier / escalator / rampe	28
1.1.9. Entrée carrossable	32
1.1.10. Passage couvert/galerie	34
1.1.11. Numéro de police	35
1.1.12. Identification de bâtiment annexe	36
1.1.13. Description de bâtiment	37
1.2. Classe: Ouvrage d'art / Tunnel	39
1.2.1. Pont/Passerelle	40
1.3. Classe : Voirie	42
1.3.1. Bord de chaussée	43
1.3.2. Bord de chemin (sentier)	61
1.3.3. Nom de rue	62
1.4. Classe : Séparation	64
1.4.1. Clôture	65
1.4.2. Mur/muret	67
1.4.3. Haie	73
1.4.4. Grille / portail	75
1.5. Classe: Relief	77
1.5.1. Talus (crête/pied)	78
1.5.2. Fossé (axe / bord)	81
1.6. Classe : Équipement de voirie	83
1.6.1. Monument/Statue/Fontaine	84
1.6.2. Ralentisseur de trafic	88
1.6.3. Marquage routier longitudinal	90

5.	Lexique néerlandais/français	177
4.	Lexique français/néerlandais	173
	.2. Index en fonction de la dénomination des couches	
	.1. Index en fonction de la dénomination des entités	
3.	Index	
	Modèle de fiche descriptive de point de base	
2.		
	1.10.4. Information complémentaire	
	1.10.2. Éléments de construction	
	1.10.1. Repères topographiques	
1	.10. Classe: Éléments topographiques	
4	1.9.2. Travaux en cours	
	1.9.1. Emprise des relevés	
1.	.9. Classe : Zones spécifiques	
	1.8.2. Mur de quai	
	1.8.1. Bord d'eau	
1	.8. Hydrographie	
_	1.7.1. Arbre	
1	.7. Classe: Végétation	
	1.6.18. Borne escamotable	
	1.6.17. Potelets/monolithes (élement et alignement)	
	1.6.16. Garde-corps (élément et alignement)	
	1.6.15. Glissière de sécurité	
	1.6.14. Panneau publicitaire	
	1.6.13. Abribus	
	1.6.12. Kiosque	
	1.6.11. Poteau/Pylône/Mat	
	1.6.10. Signalisation routière lumineuse	
	1.6.9. Voies ferrées	
	1.6.8. Avaloir / caniveau / gargouille	
	1.6.7. Chambre de visite	
	1.6.6. Grille de ventilation de tunnel	
	1.6.5. Stationnement	100
	1.6.4. Marquage routier transversal	94

## 1. Catalogue des objets topographiques

Le présent catalogue des objets topographiques comprend 10 classes d'entités qui regroupent 129 objets différents. Chaque classe comprend un ensemble d'objets qui peuvent soit être de même nature, avoir de grandes similitudes entre eux ou être complémentaires. Les entités topographiques sont décrites dans des fiches qui sont organisées en trois parties.

La première partie est constituée d'un ou plusieurs tableaux de synthèse qui présentent les caractéristiques des objets.



#### Les différentes rubriques du tableau de synthèse décrivent :

- 1. La dénomination de l'objet concerné
- 2. Le groupe auquel il appartient (G1 ou G2)
- 3. Le type de l'objet (Point, Texte, Polygone ou Ligne)
- 4. Les précisions planimétrique et altimétrique attendues des relevés effectués par topographie terrestre ou par photogrammétrie
- 5. Le nom de la couche telle qu'elle est définie dans UrbIS-Topo
- 6. Le niveau de complétude attendu
- 7. Une vignette qui présente l'objet en fonction de la symbologie définie dans UrbIS Les images associées aux textes et les cellules comportent toujours une croix droite de couleur rouge « + » ou bleue « + » qui précisent la position du point d'accrochage de l'objet.
  - Un Texte ou un Point peuvent aussi être accompagné d'une croix de saint André rouge « X » ou bleue « X » qui indiquent la position relative d'un second point qui a pour fonction d'orienter l'élément graphique.
- 8. Le nom de l'objet concerné dans UrbIS-Topo ainsi que la symbologie associée à l'objet. Cette rubrique précise également si le texte ou le point sont orientés ou pas.

La deuxième partie de la fiche décrit chaque entité de façon littérale.

La troisième partie décrit les entités au moyen d'illustrations.

La colonne « Groupe » précise le groupe auquel appartient l'entité. Le groupe « G1 » correspond aux objets de base UrbIS.

#	Classe	Entité	Couche « UrbIS »	Cellule « UrbIS »	Groupe
1	Bâtiment	Façade principale	BB01L	0.020	G1
2			BB02L		G1
3		Façade mitoyenne (amorce)	BB02P	BB0201P	G1
4		Bord de toiture	BB05L		G1
	5 Façade arrière		BB10L		G1
6		Façade arrière (amorce)	BB10P	BB1001P	G1
7		Pilier (contour)	BB04L		G1
8		Pilier (centre)	BB04P	BB0401P	G1
9		Terrasse fermée et couverte	BB11L		G1
10		Porte-à-faux de bâtiment (> 1 m)	BB1201L		G1
11		Auvent (> 1 m)	BB1202L		G1
		Escalier / escalator / rampe			
12		(limite)	BB03L		G1
13		Escalier (flèche)	BB03P	BB0301P	G1
14		Escalator (flèche)	BB03P	BB0302P	G1
15		Rampe (flèche)	BB03P	BB0303P	G1
16		Entrée carrossable	CR42L	2200001	G1
17		Passage couvert/galerie	BB13L		G1
18		Numéro de police	BB06N		G1
19		Identification de bâtiment annexe	BB07P	BB0701P	G1
20		Description de bâtiment	BB08N	DD07011	G1
21	Ouvrage d'art /	Tablier de pont/passerelle	BR0301L		G1
22	Tunnel	Culée de pont/ passerelle	BR0302L		G1
23	Voirie	Bord route	BR0101L		G1
	VOITE	Limite physique entre zones de			
24		roulement et de stationnement	BR0102L		G1
25		Bord extérieur de trottoir et/ou	BB01031		C1
25		de piste cyclable	BR0103L		G1
26		Rupture de niveau dans le trottoir	BR0104L		G1
		Bord filet d'eau	BR0117L		G1
28			BR02L		G1
29			BR11AN		G1
30			BR11GN		G1
31 <b>Séparation</b>		Clôture (divers)	BF01L		G1
32		Mur	BF0201L		G1
33		Muret	BF0202L		G1
34		Mur/muret (contour)	BF0203L		G1
35		Mur de soutènement (pied)	BF0205L		G1
36		Mur de soutènement (sommet)	BF0206L		G1
37		Bac à plantes surélevé	BF0207L		G1
38		Haie (Axe)	BF0301L		G1
39		Haie (Bord extérieur)	BF0302L		G1
40		Grille/portail	BF06L	<u></u>	G1
41	Relief	Talus (Crête)	BH0101L		G1
42		Talus (Pied)	BH0102L		G1
43		Talus (Crête à double pentes)	BH0103L		G1
44		Talus (Symbole de crête)	BH02P	BH0202P	G1
45		Fossé (Axe)	BW0201L	<del></del>	G1
46		Fossé (Bord)	BW0202L		G1
47	Équipement de voirie	Monument/Statue/Fontaine (contour)	BB14L		G1
48	2	Monument	BB14P	BB1401P	G1
49		Statue/sculpture	BB14P	BB1402P	G1
50		Fontaine	BB14P	BB1403P	G1
	51 Ralentisseur de trafic		BR12L	221 1031	G1
52			CR2101L		G1
53		Ligne discontinue	CR2201L		G1
54		Piste cyclable	CR2201L CR2204L		G1
55		Bande cyclable	CR2205L		G1
22	1	Danue Cyclable	CKZZUJL		GI

Stationnement (limite)   CR2601L	G1 « P » G1 « ZB » G1 « HOR » G1 « VEL » G1 « LIV » G1
Ligne de cession de priorité CR2303L  Marquage en damier (limite) CR2304L  Marquage en damier (logo) CR23P C  Stationnement (limite) CR2601L  Stationnement ordinaire CR28N  Stationnement zone bleue CR28N  Stationnement payant CR28N  Stationnement réservé aux vélos CR28N  Stationnement réservé aux CR28N  Stationnement réservés aux CD CR28N  Stationnement réservé aux taxis CR28N  Stationnement réservé aux CR28N	G1 CR2301P G1 G1 CR2301P CR2301P G1 CR2301P CR2301
60 Marquage en damier (limite) CR2304L 61 Marquage en damier (logo) CR23P C 62 Stationnement (limite) CR2601L 63 Stationnement ordinaire CR28N 64 Stationnement zone bleue CR28N 65 Stationnement payant CR28N 66 Stationnement réservé aux vélos CR28N 67 Stationnement réservé aux CR28N 68 Stationnement réservés aux CD CR28N 69 Stationnement réservé aux CR28N	G1 CR2301P G1 G1 « P » G1 « ZB » G1 « HOR » G1 « VEL » G1 « LIV » G1
61 Marquage en damier (logo) CR23P C 62 Stationnement (limite) CR2601L 63 Stationnement ordinaire CR28N 64 Stationnement zone bleue CR28N 65 Stationnement payant CR28N 66 Stationnement réservé aux vélos CR28N 67 Stationnement réservé aux CR28N 68 Stationnement réservés aux CD CR28N 69 Stationnement réservé aux CR28N	CR2301P     G1       G1     G1       « P »     G1       « ZB »     G1       « HOR »     G1       « VEL »     G1       « LIV »     G1
61 Marquage en damier (logo) CR23P C 62 Stationnement (limite) CR2601L 63 Stationnement ordinaire CR28N 64 Stationnement zone bleue CR28N 65 Stationnement payant CR28N 66 Stationnement réservé aux vélos CR28N 67 Stationnement réservé aux CR28N 68 Stationnement réservés aux CD CR28N 69 Stationnement réservé aux CR28N	G1 « P » G1 « ZB » G1  × HOR » G1 « VEL » G1 « LIV » G1
62     Stationnement (limite)     CR2601L       63     Stationnement ordinaire     CR28N       64     Stationnement zone bleue     CR28N       65     Stationnement payant (horodateur)     CR28N     «       66     Stationnement réservé aux vélos     CR28N     «       67     Stationnement réservé aux livraisons     CR28N     «       68     Stationnement réservés aux CD     CR28N     «       69     Stationnement réservé aux taxis     CR28N     «       70     Stationnement réservé aux     CR28N     «	G1 « P » G1 « ZB » G1 « HOR » G1 « VEL » G1 « LIV » G1
64     Stationnement zone bleue     CR28N       65     Stationnement payant (horodateur)     CR28N       66     Stationnement réservé aux vélos     CR28N       67     Stationnement réservé aux livraisons     CR28N       68     Stationnement réservés aux CD     CR28N       69     Stationnement réservé aux taxis     CR28N       70     Stationnement réservé aux     CR28N	<pre> « ZB »</pre>
Stationnement payant (horodateur)   CR28N   «	<pre></pre>
(horodateur)  (RZ8N (All (All (All (All (All (All (All (Al	« VEL » G1 « LIV » G1
66 Stationnement réservé aux vélos CR28N « 67 Stationnement réservé aux CR28N ( 68 Stationnement réservés aux CD ( 69 Stationnement réservé aux taxis ( 70 Stationnement réservé aux ( 70 Stationnement réservé aux ( 70 CR28N «	« LIV » G1
67   Iivraisons   CR28N   4  68   Stationnement réservés aux CD   CR28N   4  69   Stationnement réservé aux taxis   CR28N   «  70   Stationnement réservé aux   CR28N   «	
68 Stationnement réservés aux CD CR28N « 69 Stationnement réservé aux taxis CR28N « 70 Stationnement réservé aux CR28N «	CD
69 Stationnement réservé aux taxis CR28N « To Stationnement réservé aux CR28N «	« CD » G1
70 Stationnement réservé aux CR28N «	TAXI » G1
/()     (R/8N   «	
	« CAR » G1
nandicapes	HAND » G1
72 Stationnement réservé aux CR28N «	« POL » G1
	« RES » G1
Stationnement récensé aux bus	« BS » G1
Stationnement réservé aux poids CR28N	« PL » G1
Stationnement réservé aux	CARSHR » G1
Voltures partagees  Stationnement réservé aux vélos	
77 partagés CR28N « C	CYCSHR » G1
78 Grille de ventilation de tunnel BR14L	G1
	CR6102P G1
	CR6105P G1
(divers)	CR6106P G1
Taque > 0,60 m & <= 1 m CR61P C (divers)	CR6107P G1
83 Taque > 1 m (contour divers) CR6108L	G1
84 Avaloir (bord) CR62P C	CR6203P G1
	CR6204P G1
	CR6205P G1
87 Gargouille CR6202L	G1
88 Caniveau (axe) CR6206L	G1
89 Caniveau (bord) CR6207L	G1
90 Rail de tram/métro CT21L	G1
91 Rail de train BT01L	G1
	CR3101P G1
	CR3102P G1
94 Feu piétons CR31P C	CR3103P G1
	CR3104P G1
96 Feu transport en commun CR31P C	CR3105P G1
97 Feu tricolore CR31P C	CR3106P G1
98 Signalisation routière lumineuse (portique) CR31L	G1
	CR3201P G1
	CR3202P G1
	CR5301P G1
	CR5302P G1
	CR5303P G1
	CR9901P G1
105 Kiosque fermé CR4001L	G1
106  Kiosque ouvert (bord toiture en porte à faux)  CR4002L	G1
107 Kiosque ouvert (parois verticales) CR4003L	G1

# Spécifications pour la réalisation de relevés topographiques en RBC

108		Abribus (parois verticales)	CR4101L		G1
109		Abribus (bord toiture en porte à faux)	CR4102L		G1
110		Planimètre (<= 1,2 m)	CR36P	CR3602P	G1
111		Panneau publicitaire (> 1,2m)	CR36L		G1
112		Colonne publicitaire	CR36P	CR3603P	G1
113		Glissière de sécurité	CR55L		G1
114		Garde-corps (alignement)	CR56L		G1
115		Monolithe	CR57P	CR5701P	G1
116		Potelet fixe	CR57P	CR5702P	G1
117		Potelet amovible	CR57P	CR5703P	G1
118		Potelets et/ou monolithes (alignement)	CR57L		G1
119		Borne escamotable	CR58P	CR5801P	G1
120	Végétation	Arbre	BG01P	BG0101P	G1
121	Hydrographie	Bord d'eau	BW01L		G1
122		Symbole d'eau	BW03P	BW0301P	G1
123		Mur de quai	BR07L		G1
124	Zones spécifiques	Emprise des relevés	BR15S		G1
125		Travaux en cours	BR08L		G1
126	Éléments topographiques	Point de station	BP03P	BP0301P	G1
127		Point de construction	CE01P	CE0101P	G1
128		Point de niveau	BH03P	BH0301P	G1
129	_	Information complémentaire	FI01N		G1

## 1.1. Classe: Bâtiment

La Classe « Bâtiment » est composée des entités suivantes :

- Façade principale
- Façade mitoyenne
- Bord de toiture
- Façade arrière
- Pilier
- Terrasse fermée et couverte
- Porte-à-faux (bâtiment/auvent)
- Escalier / Escalator / Rampe
- Entrée d'immeuble
- Soupirail
- Entrée carrossable
- Passage couvert/galerie
- Numéro de police
- Identification de bâtiment annexe
- Description de bâtiment

#### 1.1.1. Façade principale

Classe:	Bâtiment
Entité(s):	Façade principale

Dénomination : Façade principale		
Catégorie : G1		
Type : Ligne		
Couche UrbIS : BB01L		Précision : Topographie : Planimétrie : II (1-5 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA Complétude : 97%
	Code objet UrbIS: BB01L  Symbologie:	

#### **Description**:

La **façade** principale est la partie du mur extérieur d'un bâtiment où se trouve habituellement son entrée principale.

La façade principale est généralement proche de la voie publique et orientée parallèlement à celle-ci.

Nonobstant leur distance et leur angle par rapport au bord de la voie publique, les parties de façades auxquelles sont associées des numéros d'immeubles peuvent être considérées comme des façades principales.

Les alignements de façades principales sont relevés <u>au niveau du sol</u> et représentés dans la couche « **BB01L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les façades principales munies de soubassements ou présentant un fruit sont à relever suivant l'empreinte qu'elles occupent au niveau du sol.

La **façade latérale** correspond à toute partie de mur extérieur située sur le côté d'un bâtiment. La façade latérale forme généralement un angle proche de la perpendiculaire avec la façade principale.

La façade latérale ne doit pas être confondue avec la façade mitoyenne qui désigne un mur intérieur de séparation entre deux bâtiments contigus.

La façade latérale située au coin d'une rue sera relevée et représentée comme une façade principale.

Toute façade latérale qui n'est pas située au coin d'une rue sera considérée comme une façade arrière (« BB10L »).

On distingue les **décalages** et les **retraits**.

On parle de **décalage** lorsque l'alignement de la façade principale est modifié et ne revient pas dans son plan initial.

On parle de **retrait** lorsque le tracé de la façade principale s'écarte de son alignement pour y revenir un peu plus loin.

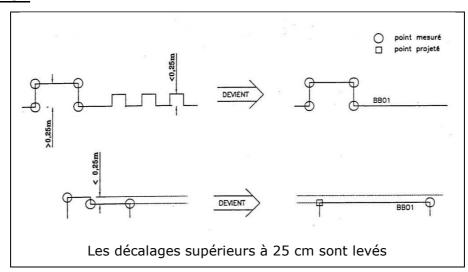
Les retraits **supérieurs ou égaux à 25 cm** sont toujours relevés lorsqu'ils sont orientés vers la voie publique.

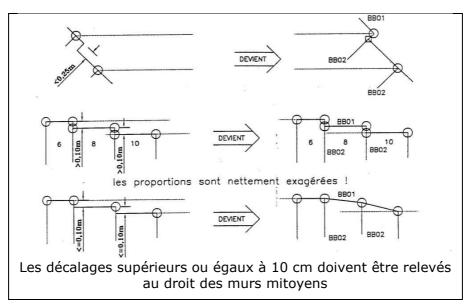
Les décalages et les retraits orientés **vers l'intérieur** des bâtiments sont relevés lorsqu'ils sont supérieurs ou égaux à 25 cm et s'élèvent sur toute la hauteur des bâtiments.

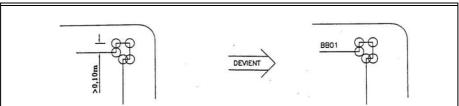
Les retraits couverts situés dans des alignements de façades principales correspondant, par exemple, à des vitrines de magasins, des porches d'entrées, des entrées de garages..., ne doivent pas être relevés sauf lorsqu'ils sont aménagés dans les angles de bâtiments situés aux coins des rues.

Les décalages **supérieurs ou égaux à 10 cm** situés au droit des façades mitoyennes (**« BB02L »**) doivent être relevés.

Les décalages **supérieurs ou égaux à 10 cm** se trouvant **à moins d'1 mètre** d'angles de bâtiments situés aux coins des rues doivent être relevés.



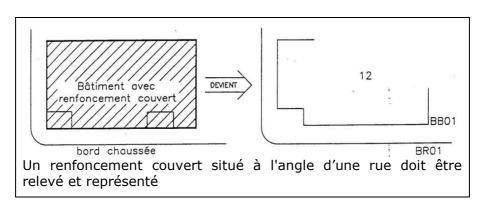


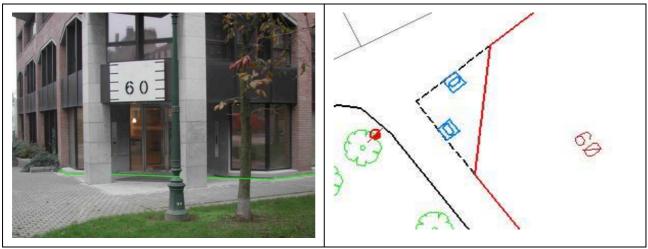


Aux angles des bâtiments, les décalages supérieurs ou égaux à 10 cm doivent être relevés s'ils sont situés à moins d'un mètre du coin



Les décrochements supérieurs à 10 cm situés à moins d'un mètre du coin de bâtiments doivent être relevés





Un renfoncement couvert situé à l'angle d'une rue doit être relevé



Les retraits couverts situés dans des alignements de façades et orientés vers l'intérieur des bâtiments ne doivent pas être relevés



Exemple d'alignement et de contour de façade à relever



Exemple d'alignement et de contour de façade à relever



Galerie ouverte et passage couvert à lever, les piliers sont à lever et représenter dans les couches « BB04P » « BB04L »



Galerie ouverte et passage couvert à lever, les piliers sont à lever et représenter dans les couches « BB04P » « BB04L »

# 1.1.2. Façade mitoyenne

Classe:	Bâtiment	
Entité(s):	Façade mitoyenne	

Dénomination : Faça	Dénomination : Façade mitoyenne		
Groupe: G1	Proupe : G1		
Type : Ligne			
Couche UrbIS: BB02L		Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA  Complétude : 95 %	
	Code objet UrbIS: BB02L  Symbologie:  Couleur (RGB): Rouge (240,60,115)  Epaisseur: 0  Style: ligne continue		

Dénomination : Façade mitoyenne (amorce)				
Groupe : G1	Groupe: G1			
Type : Point				
Couche UrbIS: BB02P		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA		
		Complétude : 95 %		
×	Code UrbIS: BB0201P  Symbologie:  Orientation: O  Couleur (RGB): Rouge (240,60,115)			
-				

#### **Description**:

La façade mitoyenne est la limite commune entre deux bâtiments contigus.

La notion prise en compte dans ce chapitre est plus large que la définition juridique de la mitoyenneté.

Les façades mitoyennes sont représentées dans les couches « BB02L » et « BB02P » respectivement au moyen d'éléments graphiques de types « Ligne » et « Point ».

Dans UrbIS, les façades mitoyennes sont régulièrement relevées sur le toit par photogrammétrie et éventuellement rectifiées à posteriori au moment de la reconnaissance terrestre. Les façades mitoyennes sont alors représentées au moyen de lignes qui relient les façades principales aux façades arrières.

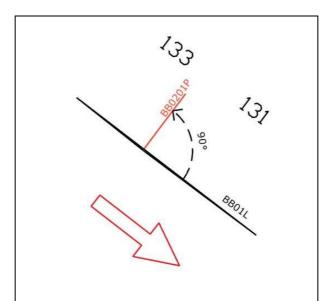
Lors des relevés topographiques terrestres, les façades mitoyennes sont en principe relevées au niveau du pied de la façade principale et représentées au moyen de points orientés perpendiculairement vers l'intérieur du bâtiment.

La cellule qui représente l'amorce d'une façade mitoyenne est toujours orientée vers la gauche par rapport à la ligne de référence constituée par l'alignement de la façade principale. Cette amorce est longue de 5m.

De « faux mitoyens » ne peuvent pas être créés pour séparer des numéros de police situés au sein d'un même bâtiment.



En topographie terrestre, les façades mitoyennes sont relevées au niveau du pied de la façade principale



La cellule « BB0202P » (amorce de façade mitoyenne) est orientée perpendiculairement vers la gauche par rapport au sens de la ligne de référence constituée par l'alignement de la façade principale (BB01L). Le sens du relevé est indiqué par la flèche rouge.

#### 1.1.3. Bord de toiture

Classe:	Bâtiment
Entité(s):	Bord de toiture

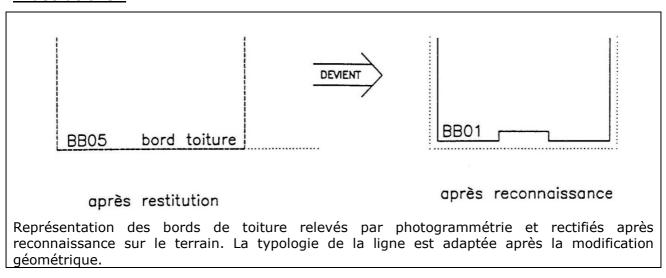
<b>Dénomination : Bord</b>	Dénomination : Bord de toiture		
Groupe: G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS: BB05L		Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
		Complétude : 97%	
	Code objet UrbIS: BB05L  Symbologie:  Couleur (RGB): Noir (0,0,0)  Epaisseur: 0  Style: « dashed »		

## **Description:**

Le bord de toiture est généralement relevé par photogrammétrie lorsque les murs extérieurs des bâtiments sont inaccessibles et ne sont pas clairement visibles en tout ou en partie sur les photos aériennes.

Le bord de toiture est représenté dans la couche « **BB05L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Le contour peut être corrigé a posteriori après la reconnaissance sur le terrain. La bonne typologie est alors attribuée à l'élément linéaire ainsi corrigé.



# 1.1.4. Façade arrière

Classe:	Bâtiment
Entité(s):	Façade arrière

Dénomination : Façade arrière			
Groupe: G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS: BB10	L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
		Complétude : 97%	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Code objet UrbIS: BB10L  Symbologie:  Couleur (RGB): Rouge (240,60,115)  Epaisseur: 0  Style: ligne continue		

Dénomination : Faça	de arrière (amorce)	
Groupe: G1		
Type : Point		
Couche UrbIS: BB10	)P	Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: NA Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: NA
		Complétude : 97 %
×	Code objet UrbIS:  Symbologie:  Orientation: Couleur (RG	
-		

#### **Description**:

La façade arrière correspond à la partie du mur extérieur d'un bâtiment généralement opposée à la façade principale.

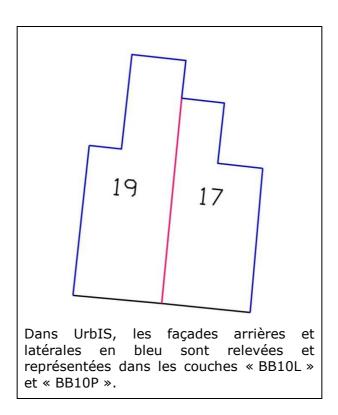
La façade arrière est représentée dans la couche « **BB10L** » au moyen d'éléments graphiques de types « Ligne » ou « Point ».

Dans UrbIS, les façades latérales sont relevées et représentées dans les couches « **BB10L** » ou « **BB10P** ».

La façade arrière est généralement relevée par photogrammétrie sauf lorsque l'arrière et/ou la façade latérale du bâtiment sont accessibles.

Lors des relevés topographiques terrestres, les façades arrières ou latérales sont relevées au niveau du pied de la façade principale et représentées au moyen du symbole « **BB1001P** » orienté vers l'intérieur du bâtiment.

La cellule qui représente l'amorce d'une façade arrière est toujours orientée <u>vers la gauche</u> par rapport au sens de la ligne de référence que constitue l'alignement de la façade principale. Cette amorce à une longueur de 5m.



## 1.1.5. Pilier

Classe:	Bâtiment
Entité(s):	Pilier

Dénomination : Pilier (contour)		
Groupe: G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS: BB04	L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Complétude : 95 %
Code objet UrbIS : BB  Symbologie :		3B04L ) : Noir (0,0,0)

Dénomination : Pilier	(centre)	
Groupe: G1		
Type : Point		
Couche UrbIS : BB04	•	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA
		Complétude : 95 %
<del>+</del>	Code objet UrbIS: E Symbologie: Orientation: Couleur (RGB	

#### **Description:**

Un pilier est un massif de maçonnerie isolé servant de support vertical à une construction (bâtiment, pont, passerelle, auvent...).

Les piliers sont représentés au moyen d'éléments graphiques de types « Ligne » ou « Point ».

Les piliers dont l'une des dimensions est > 1 m sont relevés et dessinés en vraie grandeur dans la couche « **BB04L** » au moyen d'éléments linéaires.

Les décalages et retraits de moins de 10 cm ne sont pas pris en compte.

Les piliers dont les dimensions sont <= 1 m sont relevés au centre et représentés dans la couche **« BB04P »** au moyen du symbole orienté **« BB0401P »**. Le symbole est orienté parallèlement au côté le plus long.

Les piliers sont représentés en superposition des éventuels massifs de maçonnerie qui les soutiennent.

Les pilastres isolés ou placés aux extrémités des clôtures, des murs, des murets et des haies ne doivent pas être confondus avec les piliers.



Les piliers dont l'une des dimensions est <=1m sont relevés à l'axe et représentés au moyen de points orientés



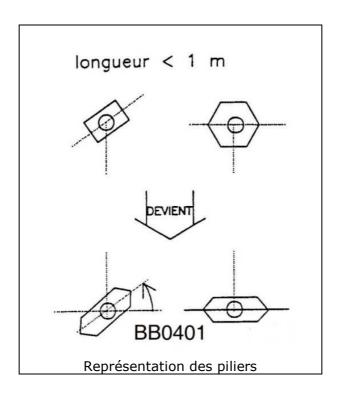
Les piliers dont l'une des dimensions est <=1m sont relevés à l'axe et représentés au moyen de points orientés



Les piliers dont l'une des dimensions est >1m sont relevés et représentés en vraie grandeur



La pile de pont est représentée en vraie grandeur



#### 1.1.6. Terrasse fermée et couverte

Classe:	Bâtiment	
Entité(s):	Terrasse fermée et couverte	

Dénomination : Terrasse fermée et couverte				
Groupe: G1				
Type : Ligne	Type: Ligne			
Couche UrbIS : BB11L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA		
Complétude : 97%				
Code objet UrbIS : E  Symbologie :  Couleur (RGB)  Epaisseur : 0  Style : ligne c		) : Noir (0,0,0)		

### **Description:**

Les constructions légères complètement fermées et couvertes adossées aux <u>façades</u> <u>principales</u> de bâtiments généralement plus hauts sont relevées et représentées dans la couche **« BB11L »** au moyen d'éléments linéaires.

Seules les parties qui  $\underline{ne}$  sont  $\underline{pas}$  communes avec les bâtiments doivent être relevées et représentées dans la couche  $\ll$  **BB11L**  $\gg$ .

Comme pour les façades, le relevé du contour d'une terrasse fermée et couverte est effectué au niveau du sol.



Les terrasse fermées et couvertes sont représentées dans la couche « BB11L »

# 1.1.7. Porte-à-faux (bâtiment/auvent)

Classe:	Bâtiments	
Entité(s):	Porte-à-faux (bâtiment/auvent)	

Dénomination : Porte-à-faux de bâtiment (>1m)		
Groupe : G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS: BB12	01L	Précision: Topographie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: NA Photogrammétrie: Planimétrie: V (20-40 cm) Altimétrie: NA
		Complétude : 95%
	Code objet UrbIS: BB1201L  Symbologie:	

Dénomination : Auvent (>1m)		
Groupe: G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS: BB12	02L	Précision :
Couche Bruxelles Mo	bilité : à fixer	Topographie:
		Planimétrie : IV (10-20 cm)
		Altimétrie : NA
		Photogrammétrie :
		Planimétrie : V (20-40 cm)
		Altimétrie : NA
		Complétude : 95%
	Code objet UrbIS : B	BB1202L
	Symbologie :	
	Couleur (RGB)	) : Bleu clair (127,255,255)
	• Epaisseur : 0	
	<ul><li>Style : « dash</li></ul>	ed »

### **Description:**

Les parties de bâtiments disposées en porte-à-faux, qu'elles soient ou non supportées par un ou plusieurs piliers, sont relevées et représentées dans la couche **« BB1201L »** au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les parties de bâtiments en porte-à-faux ne reposant pas sur des piliers ne sont relevées que si la largeur du porte-à-faux est <u>supérieure à 1 m et</u> pour autant qu'elles soient situées à une hauteur inférieure à 10 m.

Les parties de bâtiments en porte-à-faux qui reposent sur des piliers sont toujours relevées.

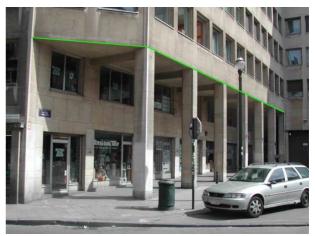
Les auvents et les marquises supportés ou non par un ou plusieurs piliers doivent être relevés et représentés dans la couche **« BB1202L »** au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les auvents et les marquises accrochés aux façades principales et qui ne reposent pas sur des piliers ne sont relevés que si leur largeur est <u>supérieure à 1 mètre et</u> pour autant qu'ils soient situés à une hauteur inférieure à 10 m.

On relève la projection au sol des porte-à-faux inaccessibles.



Les porte-à-faux de bâtiment avec piliers sont toujours relevés et représentés dans la couche « BB1201L »



Les porte-à-faux de bâtiment avec piliers sont toujours relevés et représentés dans la couche « BB1201L »



Les auvents de bâtiments sans piliers dont la largeur est > 1 m sont représentés dans la couche « BB1202L »



Les auvents de bâtiments avec piliers sont représentés dans la couche« BB1202L »



Les auvents de bâtiments dont la largeur est > 1 m sont représentés dans la couche « BB1202L »



Les auvents des stations-services sont représentés dans la couche « BB1202L ». S'il est accessible, l'auvent est relevé au niveau supérieur.

# 1.1.8. Escalier / escalator / rampe

Classe:	Bâtiment	
Entité(s):	Escalier / escalator / rampe	

Dénomination : Escalier / escalator / rampe (limite)				
Groupe: G1				
Type: Ligne				
Couche UrbIS : BB03L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Complétude : 90 %		
	Completude: 90 %  Code objet UrbIS: BB03L  Symbologie:  Couleur (RGB): Noir (0,0,0)  Epaisseur: 0  Style: ligne continue			

Dénomination : Escalier (flèche)			
Groupe: G1			
Type: Point			
Couche UrbIS : BB03	P	Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA	
		Complétude : 90 %	
×	Code objet UrbIS: BB0301P  Symbologie:  Orientation: O  Couleur (RGB): Noir (0,0,0)		
l			

Dénomination : Escalator (flèche)				
Groupe: G1				
Type : Point				
Couche UrbIS : BB03P		Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA		
		Complétude : 90 %		
×	Code objet UrbIS: BB0302P			
	<ul> <li>Symbologie:</li> <li>Orientation: O</li> <li>Couleur (RGB): Noir (0,0,0)</li> </ul>			

Dénomination : Rampe (flèche)			
Groupe: G1			
Type: Point			
Couche UrbIS : BB03P		Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Complétude : 90 %	
×	Code objet UrbIS : BB0303P		
	Symbologie:     Orientation: 0     Couleur (RGB): Noir (0,0,0)		

#### **Description**:

Les contours des escaliers, des escalators et des rampes aménagés dans le domaine public pour permettre la communication entre points situés à des niveaux différents sont relevés et représentés dans les couches « BBO3L » et « BBO3P » au moyen d'éléments graphiques de types « Ligne » et « Point ».

Les escaliers, les escalators et les rampes d'accès aux stations de métro, aux gares et aux parkings publics sont concernés ainsi que les rampes d'accès pour les handicapés.

Seules les parties des contours des escaliers, des escalators et des rampes qui ne sont pas communes avec les bâtiments, les bords de voirie, les murs, les murets, les clôtures qui les bordent doivent être relevées et représentées dans la couche « BB03L ».

Les escaliers ayant une emprise minimale de 25 cm sur le domaine public par rapport aux bâtiments auxquels ils sont adossés doivent être relevés.

L'indication du sens montant d'un escalier, d'un escalator ou d'une rampe d'accès est représentée respectivement au moyen des symboles orientés « BB0301P », « BB0302P » et « BB0303P ». Ces éléments doivent être placés dans la couche « BB03P » sur l'axe de l'escalier, de l'escalator ou de la rampe.

Le pied de la première marche et/ou le sommet de la dernière marche d'un escalier sont relevées et représentées dans la couche « **BB03L** ».

Le début et/ou la fin de la trémie d'un escalator sont relevés et représentés dans la couche « **BB03L** ».

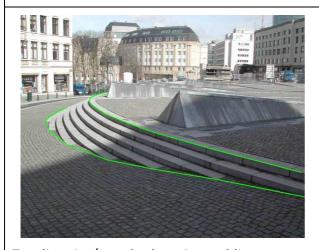
On <u>ne</u> représente <u>pas</u> les escaliers, les escalators et les rampes qui se trouvent sur le domaine privé ou qui sont surplombés par une autre construction.



Escalier situé entièrement sur le domaine public



Escalier d'accès à un bâtiment dont l'emprise au sol empiète de plus de 25 cm sur le domaine public



Escalier situé sur le domaine public



Escalier d'accès à un bâtiment dont l'emprise au sol empiète de plus de 25 cm sur le domaine public



La ligne qui marque le sommet de la trémie d'accès (escalier et escalator) à une station de métro est relevée



La ligne qui marque l'extrémité supérieure de la rampe d'accès à un parking est relevée

#### 1.1.9. Entrée carrossable

Classe:	Bâtiment	
Entité(s):	Entrée carrossable	

Dénomination : Entrée carrossable			
Groupe: G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS : CR42L		Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Complétude : 85%	
	Code objet UrbIS : C		
	Symbologie:  • Couleur (RGB): Noir (0,0,0)  • Epaisseur: 0  • Style: ligne continue		

### **Description**:

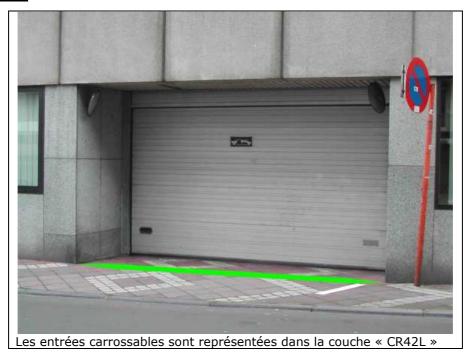
Les entrées carrossables permettant aux véhicules d'accéder à l'intérieur des bâtiments et/ou des îlots sont uniquement relevées dans le cadre des relevés de mise à jour d'UrbIS organisés par le CIRB.

Les entrées carrossables sont relevées et représentées dans la couche « CR42L » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Une entrée carrossable est représentée par une ligne parallèle située à 50 cm du bord de l'îlot ou de la façade. Cette ligne est dessinée à l'intérieur de l'îlot ou du bâtiment.

Plusieurs entrées carrossables contiguës distantes de moins d'1 m les unes des autres peuvent être représentées au moyen d'une seule ligne continue.

# <u> Illustrations :</u>



#### 1.1.10. Passage couvert/galerie

Classe:	Bâtiment	
Entité(s):	Passage couvert/galerie	

Dénomination : Passage couvert/galerie			
Groupe: G1			
Type : Ligne			
Couche UrbIS : BB13L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA	
		Complétude : 85%	
	Code objet UrbIS: BB13L  Symbologie:		

## **Description**:

Les passages couverts qui permettent aux piétons de traverser librement des bâtiments comme s'ils circulaient sur le domaine public sont relevés et représentés sur toute leur longueur.

Les passages couverts sont représentés dans la couche « **BB13L** » au moyen d'éléments linéaires.

Les entrées des galeries commerçantes sont relevées et représentées dans la couche **BB13L** » sur une longueur maximale de 3 mètres.



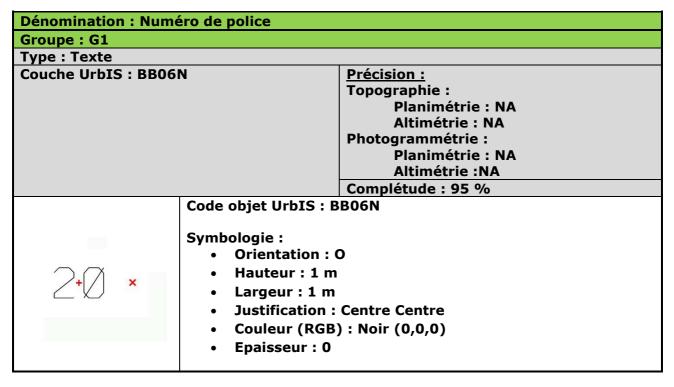
Deux lignes représentent les deux côtés du passage couvert sur toute sa longueur



Une entrée de galerie est représentée au moyen de segments de lignes d'une longueur maximale de 3 m

#### 1.1.11. Numéro de police

Classe:	Bâtiment	
Entité(s):	Numéro de police	



#### **Description:**

Tous les numéros de police doivent apparaître dans la couche « BB06N ».

Les numéros de police peuvent être repris de la carte UrbIS.

Dans le cadre des relevés associés au CCT2011, les numéros de police manquants et erronés provenant de la carte UrbIS doivent être corrigés dans la couche « **BB06N** ».

Lorsque les relevés sont organisés par le CIRB dans le cadre de la mise-à-jour d'UrbIS, les numéros manquants doivent être insérés dans la couche « BB06N\_N », les numéros modifiés dans la couche « BB06N\_M », les numéros supprimés dans la couche « BB06B\_D ». Les numéros de police présents dans la base de données UrbIS mais invisibles sur le terrain alors qu'il y a de fortes présomptions qu'ils existent en réalité, doivent être placés dans la couche « BB06N\_I ».

Le point d'insertion du texte est placé à l'intérieur du bâtiment, à 7 mètres en retrait par rapport à l'alignement de la façade principale.

Le texte est orienté parallèlement à la façade principale.

Les numéros d'immeubles peuvent être décalés les uns par rapport aux autres pour améliorer leur lisibilité.

Les numéros d'immeubles qui figurent sur les portails d'entrée donnant accès à des bâtiments inaccessibles situés en retrait de la voirie sont placés à 7 mètres du bord de l'îlot à l'intérieur de la propriété.

#### 1.1.12. Identification de bâtiment annexe

Classe:	Bâtiment	
Entité(s):	Identification de bâtiment annexe	

Dénomination : Identification de bâtiment annexe			
Groupe: G1			
Type : Point			
Couche UrbIS : BB07P		Précision: Topographie: Planimétrie: NA Altimétrie: NA Photogrammétrie: Planimétrie: NA Altimétrie: NA Complétude: 95 %	
	I	Completude : 95 %	
	Code objet UrbIS : E	3B0701P	
	Symbologie:     Orientation: N     Couleur (RGB): Rouge (240,60,115)     Epaisseur: 0		

## **Description:**

Dans UrbIS, tout bâtiment ne contenant pas de numéro de police est considéré comme un bâtiment annexe.

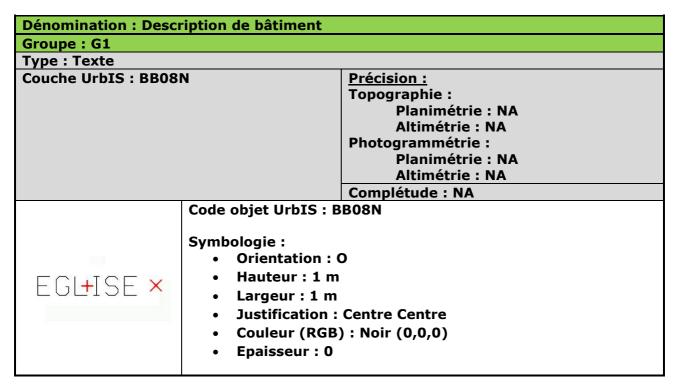
Une cellule « **BB0701P** » est placée dans la couche « **BB07P** » à l'intérieur de chaque bâtiment annexe à peu près au centre de celui-ci.

Le symbole n'est pas orienté.

Le symbole ne peut pas se trouver à l'intérieur d'un trou.

### 1.1.13. Description de bâtiment

Classe:	Bâtiment
Entité(s):	Description de bâtiment



### **Description:**

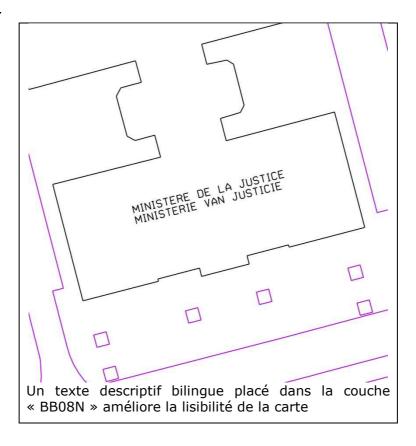
L'entité « Description de bâtiment » est un commentaire placé à l'intérieur d'un bâtiment pour améliorer la lisibilité de la carte. Cette entité va, par exemple, permettre de préciser l'affectation d'un bâtiment : « Eglise », « Chapelle », « Ecole », « Musée », « Station de service », « Grande surface », …

Le texte est placé dans la couche « BB08N ».

Ce texte peut être orienté parallèlement à la façade principale.

La description sera bilingue si elle précise la nature du bâtiment.

# **Illustrations:**



# 1.2. Classe: Ouvrage d'art / Tunnel

La Classe « Ouvrages d'art » est composée des entités suivantes :

- Pont/Passerelle
- Tunnel

# 1.2.1. Pont/Passerelle

Classe:	Pont/passerelle	
Entité(s):	Ouvrage d'art/tunnel	

Dénomination : Tablier de pont/ /passerelle		
Groupe: G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS: BR03	01L	Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm)
		Complétude : 100%
	Code objet UrbIS: BR0301L  Symbologie:	

Dénomination : Culée	e de pont/ passerelle	
Groupe : G1		
Type : Ligne		
Couche UrbIS: BR03	02L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA
		Complétude : 80%
•	Code objet UrbIS: BR0302L  Symbologie:	

## **Description:**

Les contours des tabliers de ponts et de passerelles sont relevés et représentés dans la couche « **BR0301L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Le contour du tablier d'un pont ou d'une passerelle est formé latéralement par les bords extérieurs de l'ouvrage d'art et longitudinalement par les joints de dilatation lorsqu'ils sont visibles.

Si le contour du pont ne peut être relevé directement, les altitudes des points seront mises à zéro.

Les culées sont des massifs de maçonnerie situés aux extrémités des ponts, des viaducs et des passerelles. Elles sont généralement adossées à des remblais pour servir de support à des ouvrages d'art. La partie visible de la culée est relevée au niveau du sol et représentée dans la couche « **BR0302L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les piliers intermédiaires qui supportent les ponts et les passerelles sont relevés et représentés dans les couches « **BB04L** » et/ou « **BB04P** » décrites ci-dessus au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne » ou « Point ».

Les ponceaux dont la largeur est inférieure à 1,5 m ne sont pas relevés.

## Illustrations:



Les culées des ponts sont représentées dans la couche « BR0302L »



Les culées des ponts sont représentées dans la couche « BR0302L »

# 1.3. Classe: Voirie

Les entités qui composent la Classe « Voirie » sont les suivantes :

• Bord de chaussée

- Bord de chemin (sentier)
- Nom de rue
- Revêtement routier (limite/type)

# 1.3.1. Bord de chaussée

Classe:	Voirie
Entité(s):	Bord de chaussée

Dénomination : Bord route		
Groupe : G1		
Type : Ligne		
Couche UrbIS: BR01	01L	Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm)
		Complétude : 95%
Code objet UrbIS: BR0101L  Symbologie:		) : Magenta (220,0,255)

Dénomination : Limit	e physique entre zon	es de roulement et de stationnement
Groupe: G1	<u> </u>	
Type : Ligne		
Couche UrbIS : BR01	02L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)
		Complétude : 95%
	Code objet UrbIS: BR0102L  Symbologie:	

Dénomination : Bord extérieur de trottoir et/ou de piste cyclable			
Groupe: G1			
Type : Ligne			
Couche UrbIS : BR01	03L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)	
	Complétude : 95%		
Code objet UrbIS: BR0103L  Symbologie:			

Dénomination : Rupt	ure de niveau dans le	trottoir
Groupe : G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS: BR01	04L	Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Complétude: 90%
	Code UrbIS: BR0104L  Symbologie:  • Couleur (RGB): Magenta (220,0,255)  • Epaisseur: 0  • Style: « dashed »	

Dénomination : Filet d'eau (bord) **Groupe: G1** Type: Ligne Couche UrbIS: BR0117L Précision: Topographie: Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: NA Altimétrie: NA Complétude: 95% Code UrbIS: BR0117L Symbologie: Couleur (RGB): Gris (91,91,91) Epaisseur: 0 Style: Sur mesure

## **Description**:

Lorsque le bord extérieur de la bande de roulement réservée aux véhicules automobiles est délimité par une bordure non enterrée qui marque la présence d'un trottoir ou d'une piste cyclable, cet élément est relevé et représenté dans la couche « **BR0101L** » au moyen d'une ligne.

Les évidements aménagés dans la chaussée qui ont une superficie  $\underline{\text{inférieure à 1 m}^2}$  ne sont pas relevés.

Les évidements <u>supérieurs à 1 m²</u> aménagés dans la voirie sont relevés et représentés dans la couche « **BR0101L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ». C'est le cas, par exemple, pour les évidements aménagés dans les couloirs de bus pour interdire aux autres véhicules de les emprunter.

Les quais d'embarquement destinés aux transports en commun qui sont aménagés sur la voirie sont également représentés dans la couche « **BR0101L** ».

Les contours des îlots directionnels permettant d'orienter la circulation dans les carrefours sont représentés dans la couche « **BR0101L** ».

Les entités suivantes doivent également être relevées et représentées dans la couche « **BR0101L** » :

- Bordure New-Jersey (bords extérieurs)
- Bordure normale
- Bordure lumineuse
- Bordure de sécurité (haute)
- Bordure franchissable de site propre pour transports publics (bord extérieurs)
- Bordure surbaissée
- Bordure piéton
- Bordure enfouie
- Baignoire
- Bord route (absence de bordure)

Les entités mentionnées ci-dessus appartiennent au groupe G2. Elles sont décrites dans l'annexe n°2 du présent cahier des charges où elles possèdent une codification propre. Elles

sont représentées dans la couche « BR0101L » lorsqu'elles coïncident avec le bord extérieur de la bande de roulement.

Le relevé de ces entités sera effectué en respectant les spécifications techniques qui figurent dans les fiches qui les concernent.

Les îlots directionnels temporaires ne doivent pas être relevés.

Les mesures sont effectuées au pied de la bordure ou au niveau de la chaussée lorsqu'il n'y a pas de bordure.

Toute limite autre qu'un filet d'eau qui marque la séparation physique entre une bande de roulage et une zone de stationnement est représentée dans la couche « **BR0102L** » au moyen d'un élément de type « Ligne ».

Les trottoirs et les pistes cyclables séparés de la chaussée, par exemple, par une bande gazonnée, et/ou situés à des niveaux différents des bandes de roulement et/ou des zones de parking et de stationnement sont relevés et représentés dans la couche « **BR0103L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les surfaces de trottoirs délimitées uniquement au moyen de peinture ou au moyen de matériaux de couleurs différentes doivent être relevées comme du marquage routier et représentés dans les couches adéquates. Ces surfaces font partie de la surface de la voirie.

Les voies piétonnes et cyclables <u>ne</u> sont <u>pas</u> représentées si elles appartiennent notoirement au domaine privé.

Les différences de niveau discontinues aménagées sur les trottoirs, les places et les zones piétonnes sont relevées et représentées dans la couche « **BR0104L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ». Les évidements non empierrés supérieurs à 1 m² aménagés dans les trottoirs sont également relevés et représentés dans la couche « **BR0104L** ».

Les évidements non empierrés inférieurs à 1 m² aménagés dans les trottoirs, les places et les zones piétonnes ne sont pas relevés.

Les dalles, les socles de cabines et les supports des portiques de signalisation aménagés dans les zones non empierrées sont relevés et représentés dans la couche « BR0104L » si leur superficie est supérieure à  $1m^2$ . Seuls les côtés qui débordent de plus de 20 cm par rapport aux parois des cabines sont relevés et représentés dans la couche « BR0104L ».

Les aménagements routiers permanents de type bordure « New-Jersey » ayant une hauteur approximative de 80 cm sont relevés et représentés dans la couche « **BR0101L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ». On relève le(s) bord(s) de la barrière « New Jersey » au niveau de la chaussée.

On relève un seul bord si la bordure « New Jersey » délimite une seule bande de circulation.

On relève les deux bords si la bordure « New Jersey » sépare deux bandes de circulation routière, piétonne ou cycliste.

Les aménagements routiers permanents constitués de bordures saillantes ne dépassant pas 20 cm sont relevés et représentés dans la couche « **BR0101L** ».

L'entité **« BR0101L »** concerne aussi bien les bordures qui marquent le bord de la chaussée que les bordures saillantes aménagées, par exemple, dans les trottoirs, les pistes cyclables, les bermes centrales, les îlots directionnels et les ronds-points.

Les bordures lumineuses sont relevées et représentées dans la couche « **BR0101L** » au moyen d'objet de type « Ligne ».

Les bordures de sécurité ayant une hauteur supérieure à 20 cm et qui n'entrent pas dans la catégorie des bordures « New Jersey » sont relevées et représentées dans la couche « **BR0101L** ».

Les bordures franchissables qui délimitent les parties de la chaussée réservées aux sites propres de transports publics sont relevées et représentées dans la couche « **BR0101L** ».

Les bordures surbaissées aménagées au droit des entrées carrossables pour permettre, par exemple, aux véhicules d'accéder à des garages et au droit des passages pour piéton sont relevées et représentées dans la couche « **BR0101L** ». Les éléments de bordure situés aux

deux extrémités d'une bordure surbaissée qui assurent le changement de dénivellation ne doivent pas être considérés comme faisant partie de la bordure surbaissée.

Les bordures surbaissées façonnées spécifiquement pour être aménagées au droit des passages pour piétons et d'entrées carrossables sont relevées et représentées dans la couche **« BR0101L »**.

Les alignements des bordures enfouies situés du côté de l'axe de la rue sont relevés et représentés dans la couche « **BR0101L** ».

Les « baignoires » correspondent à de petits îlots directionnels ayant une superficie approximative 1 m² situés dans la partie carrossable de la voirie et destinés essentiellement à accueillir de la signalisation routière. Les « baignoires » sont relevées et représentées dans la couche **« BR0101L »**.

En l'absence de bordure, le bord extérieur d'une route peut correspondre à la limite extérieure de l'asphalte ou de la bande de contrebutage. Le bord chaussée est alors représenté dans la couche « **BR0101L** » au moyen d'éléments graphiques de type « ligne ».

Tout filet d'eau associé à une bordure, quelle que soit sa largeur, doit être relevé. On relève le bord extérieur et on le représente dans la couche **« BR0117L »** au moyen d'un élément de type « Ligne ».

La couche « **BR0117L** » contient également les filets d'eau dépourvus de bordures quelle que soit leur largeur. On relève les deux bords du filet d'eau.

### **Ilustrations:**



Le bord extérieur de chaussée matérialisé au moyen d'une bordure de sécurité est représenté dans la couche « BR0101L »



La bordure qui marque la limite extérieure de la chaussée commune avec un site propre pour transports en commun est représenté dans la couche « BR0101L »



Le bord extérieur de chaussée correspondant au bord extérieur du filet d'eau est représenté dans la couche « BR0117L ». On relève les deux côtés du filet d'eau.



Le bord extérieur de chaussée (bande de contrebutage) est représenté dans la couche « BR0101L »



Les évidements aménagés dans les couloirs réservés aux bus sont représentés dans la couche « BR0101L »



Le bord extérieur de chaussée matérialisé au moyen d'une bordure de sécurité est représenté dans la couche « BR0101L »



Le bord extérieur d'une chaussée est représenté dans la couche « BR0101L »



Le bord extérieur de la chaussée est représenté dans la couche "BR0101L"



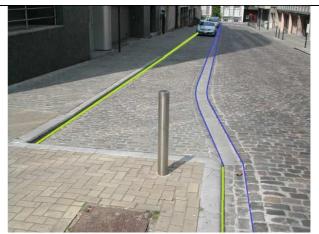
Le bord de trottoir est représenté dans la couche « BR0103L »



Le bord extérieur du trottoir et/ou de la piste cyclable est représenté dans la couche « BR0103L »



Les évidements >1 m² aménagés dans les trottoirs sont représentés dans la couche « BR0104L »



Les alignements de bordures normales (lignes vertes) sont relevés au niveau du pied de la bordure et représentées dans la couche « BR0101L ».

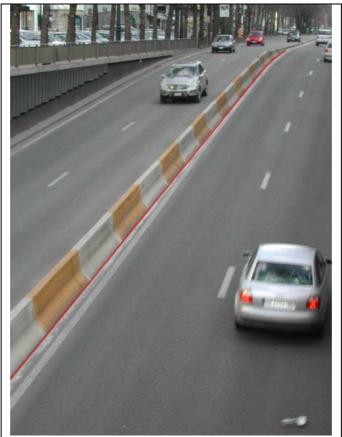
Les bords du filet d'eau (lignes bleues) sont représentés dans lea couche « BR0117L »



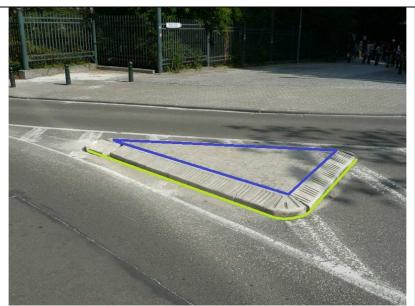
Les socles de cabines aménagés dans les trottoirs et qui débordent de plus de 20cm des constructions qu'ils supportent sont représentés dans la couche « BR0104L »



Les ruptures de niveau dans les trottoirs sont représentés dans la couche « BR0104L »

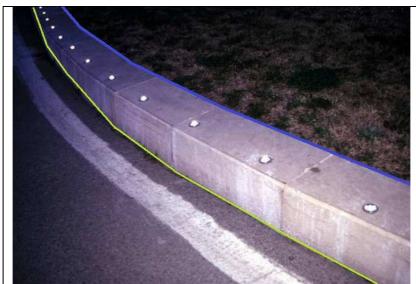


Les bords des bordures « New Jersey » sont relevés au niveau de la chaussée et représentés dans la couche « BR0101L »



Les îlots directionnels sont représentés au moyen des éléments linéaires « BR0101L » (ligne verte) pour le pied de la bordure.

L'alignement du haut de la bordure (ligne bleue) n'est pas relevé dans le cadre du présent cahier.



Les bordures lumineuses sont relevées au niveau du pied et représentées dans la couche « BR0101L » (ligne verte).

L'alignement du haut de la bordure (ligne bleue) n'est pas relevé dans le cadre du présent cahier.

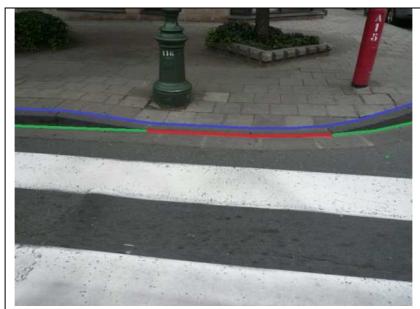


Les bordures de sécurité sont relevées au niveau du pied et représentées dans la couche « BR0101L »



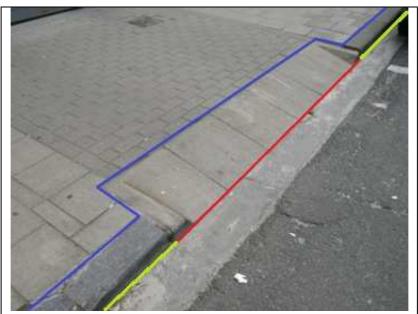
Les bordures franchissables qui délimitent les sites propres pour les transports en commun sont représentés dans la couche « BR0101L » (ligne verte).

L'alignement du sommet de la bordure franchissable (ligne bleue) n'est pas représenté dans le cadre du présent cahier.



Les bordures normales surbaissées spécialement aménagées pour permettre aux piétons et aux véhicules de franchir aisément les trottoirs sont représentées dans la couche « BR0101L » (partie rouge). Les parties de bordures inclinées permettant d'assurer la continuité de l'alignement sont considérées comme des bordures normales et sont représentées dans la couche « BR0101L » (partie verte).

L'alignement du haut de la bordure (ligne bleue) n'est pas relevé dans le cadre du présent cahier.



Les bordures construites spécialement pour être aménagées au droit des passages pour piétons et des entrées carrossables sont représentées dans la couche « BR0101L ».

Le pied de la bordure est également représenté dans la couche « BR0101L » (ligne verte).

L'alignement du haut de la bordure (ligne bleue) n'est pas relevé dans le cadre du présent cahier.



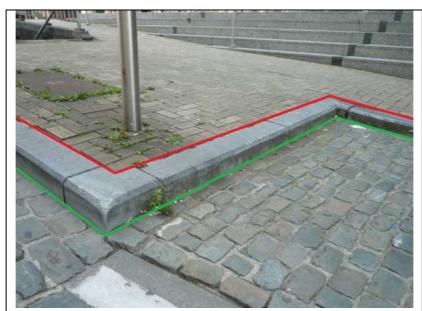
Si l'assiette de la voirie est délimitée par une bordure enterrée, on relève le bord le plus proche de l'axe de la rue.

Cet alignement de la bordure enfouie est relevé et représenté dans la couche « BR0101L »



Les « baignoires » correspondent à de petits îlots directionnels ayant une superficie approximative de 1 m² situés dans la partie carrossable de la voirie et destinés essentiellement à accueillir de la signalisation routière.

Les contours des « baignoires » sont relevés et représentés dans la couche «  $\mathsf{BR0101L}$  ».



Le pied de la bordure est représenté dans la couche « BR0101L » (ligne verte).

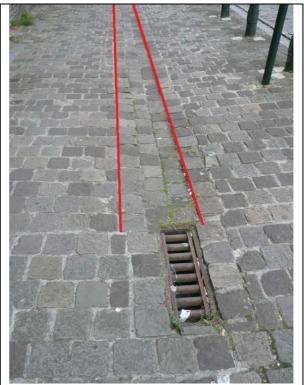
La partie extérieure du haut de la bordure (ligne rouge) n'est pas représentée dans le cadre du présent cahier.



En l'absence de bordure, le bord route matérialisé ici par une bande de contrebutage est représenté dans la couche « BR0101L »



Les bords des filets d'eau (lignes rouges) sont représentés dans la couche « BR0117L »



Les bords des filets d'eau (lignes rouges) sont représentés dans la couche « BR0117L »



Les bords des pistes cyclables qui ne sont pas communs avec d'autres parties de la voirie sont représentés dans la couche « BR0102L » (ligne rouge).

Le bord extérieur de la bordure (ligne bleue) n'est pas représenté dans le cadre du présent cahier.

La séparation physique entre la piste cyclable et la bande de circulation automobile est représentée dans la couche « BR0101L » (ligne verte).



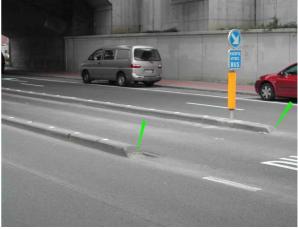
Les bords des pistes cyclables qui ne sont pas communs avec d'autres parties de la voirie sont représentés dans la couche « BR0102L » (ligne verte).

Le bord extérieur de la bordure (ligne bleue) n'est pas représenté dans le cadre du présent cahier.



Les séparateurs physiques (ligne verte) de bandes de circulation (piste cyclable) ne sont pas représentés dans le cadre du présent cahier.

On ne représente pas les marquages routiers longitudinaux situés dans l'axe des séparateurs physiques de bandes de circulation.



Les séparateurs physiques de bandes de circulation (site propre de bus) ne sont pas représentés dans le cadre du présent cahier.

## 1.3.2. Bord de chemin (sentier)

Classe:	Voirie
Entité(s):	Bord de chemin (sentier)

Dénomination : Bord de chemin/sentier		
Groupe : G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS: BR02	L	Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : V (20-40 cm) Altimétrie : V (20-40 cm)
		Complétude : 90%
	Code objet UrbIS: BR02L  Symbologie:	

# **Description:**

Les bords des chemins et des sentiers non empierrés appartenant au domaine public sont relevés et représentés dans la couche « **BRO2L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

## **Illustrations:**



Les bords des chemins et des sentiers non empierrés sont relevés et représentés dans la couche « BR02L »

# 1.3.3. Nom de rue

Classe:	Voiries
Entité(s):	Nom de rue

Dénomination : Nom de rue (à l'axe)			
Groupe: G1			
Type: Texte			
Couche UrbIS : BR11AN		Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA	
		Complétude : 98%	
ATHENEUMSTRAAT X	Code objet UrbIS: BR11AN  Symbologie:  Orientation: 0  Hauteur: 1 m  Largeur: 1 m  Justification: Centre Centre  Couleur (RGB): Noir (0,0,0)  Epaisseur: 0		

Dénomination : Nom de rue (en intérieur d'îlot)			
Groupe : G1			
Type : Texte			
Couche UrbIS : BR11	GN	Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Complétude : 98%	
T		· · · · · ·	
RUE KE¥ENVELD ×	Code objet UrbIS: BR11GN  Symbologie:		

# **Description**:

Les noms des rues sont représentés dans les couches « **BR11AN** » et « **BR11GN** » au moyen d'éléments graphiques de type « Texte ».

La couche « **BR11AN** » contient les noms des rues représentés sur les axes des tronçons de rues.

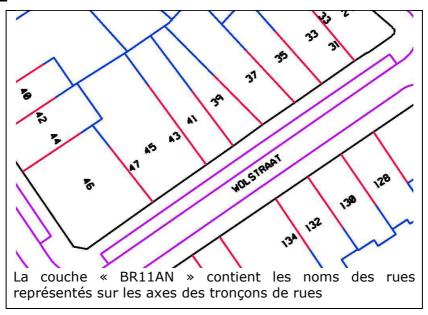
La couche « BR11GN » contient les noms des rues représentés en intérieur d'îlots.

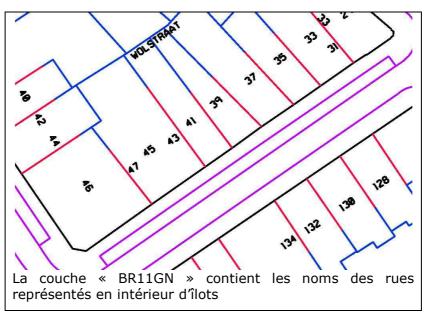
Les textes sont orientés parallèlement à l'axe de la rue.

Dans le cas de places et de lieux dits, les textes peuvent être écrits horizontalement.

Les noms des rues doivent apparaître en bilingue.

## **Illustrations:**





# 1.4. Classe : Séparation

Les entités qui composent la classe « Séparation » sont les suivantes :

- Clôture
- Mur/muret
- Haie
- Grille/Portail

#### 1.4.1. Clôture

Classe:	Limites
Entité(s):	Clôture

**Dénomination : Clôture (divers)** Groupe: G1 Type: Ligne Couche UrbIS: BF01L Précision: Topographie: Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie : NA Complétude : 90% Code objet UrbIS: BF01L Symbologie: Couleur (RGB): Brun (227,132,43) Epaisseur: 0 **Style: Sur mesure** 

## **Description**:

Les clôtures composées de fils de fer fixés à des piquets, de dalles de béton dont l'épaisseur est inférieure à 5 cm, de grilles, et/ou de grillages sont relevées et représentées de manière générique dans la couche « **BF01L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ». Les clôtures constituées de dalles en béton dont l'épaisseur est supérieure à 5 cm doivent être considérées comme des murs ou murets et représentés dans les couches « **BF0201L** » ou « **BF0202L** ».

L'axe de la clôture est relevé.

Si une clôture se trouve dans une haie, l'objet sera représenté indifféremment par l'objet « clôture » dans la couche « **BF01L** » ou par l'objet « haie » dans la couche « **BF03L** ». Un seul élément est représenté.

Les murs de soubassement des clôtures dont l'épaisseur est supérieure à 5 cm et la hauteur est supérieure à 0,40 m sur tout ou partie de leur longueur sont considérés comme des murets et représentés dans la couche « **BF0202L** ».

Les grilles et les portails aménagés dans les clôtures sont représentés dans la couche « **BF06L** ».

# **Illustrations:**



Les clôtures constituées de grillages sont représentées dans la couche « BF0103L »

# 1.4.2. Mur/muret

Classe:	Limites
Entité(s):	Mur

Dénomination : Mur			
Groupe: G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS: BF0201L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
1 2	Complétude : 90%  Code objet UrbIS : BF0201L  Symbologie :		

Dénomination : Muret			
Groupe: G1			
Type : Ligne			
Couche UrbIS : BF0202L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
		Complétude : 90%	
1 2 ××	Code objet UrbIS : BF0202L  Symbologie :		

Dénomination : Mur/Muret contour			
Groupe: G1			
Type : Ligne			
Couche UrbIS : BF0203L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
		Complétude : 90%	
1 2 ××	Code objet UrbIS: BF0203L  Symbologie:  Couleur (RGB): Rouge (255,0,0)  Epaisseur: 0  Style: Sur mesure		

Dénomination : Mur de soutènement (pied)			
Groupe: G1			
Type : Ligne			
Couche UrbIS: BF0205L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
		Complétude : 90%	
	Code objet UrbIS: BF0205L  Symbologie:  Couleur (RGB): Gris (137,137,137)  Epaisseur: 0  Style: Sur mesure		

Dénomination : Mur de soutènement (sommet)			
Groupe: G1			
Type : Ligne			
Couche UrbIS : BF0206L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
		Complétude : 90%	
1 2	Code objet UrbIS: BF0206L  Symbologie:  Couleur (RGB): Gris (137,137,137)  Epaisseur: 0  Style: Sur mesure		

Dénomination : Bac à plantes surélevé			
Groupe: G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS : BF0207L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
		Complétude : 90%	
<del></del>	Code objet UrbIS: BF0207L  Symbologie:  Couleur (RGB): Gris (137,137,137)  Epaisseur: 0  Style: Sur mesure		

## **Description**:

Un <u>mur</u> est un ouvrage en maçonnerie construit verticalement dont la hauteur est <u>supérieure à 1 m</u> et l'épaisseur est supérieure à 5 cm.

Un <u>muret</u> est un ouvrage en maçonnerie construit verticalement dont la hauteur est <u>inférieure ou égale à 1 m</u> et l'épaisseur est supérieure à 5 cm.

Les murs et murets sont représentés respectivement dans les couches « **BF0201L** » et « **BF0202L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les murs et murets doivent être relevés de telle sorte que la maçonnerie soit située à droite de la ligne de relevé.

Les murs et murets situés entièrement sur le domaine public et qui forment des contours fermés sont relevés entièrement et représentés dans la couche « BF0203L » au moyen d'éléments de type « Ligne ». Les contours des massifs de maçonnerie qui supportent des piliers ou constituent des parties annexes nécessaires à des bâtiments sont également relevés et représentés dans la couche « BF0203L ».

Le pied d'un mur de soutènement édifié pour retenir et résister à la poussée des terres est relevé et représenté dans la couche « **BF0205L** ».

Le sommet d'un mur de soutènement est relevé et représenté dans la couche « BF0206L ».

Le sommet d'un mur de soutènement doit être relevé de telle sorte que le pied soit située à droite de la ligne de relevé.

Les bacs à plantes <u>surélevés</u> dont les dimensions sont > 1 m sont représentés dans la couche **« BF0207L »**.

#### **Illustrations:**



Les murs dont la hauteur est > 1m sont représentés dans la couche « BF0201L ».

Les murs doivent être relevés de telle sorte que la maçonnerie soit située à droite de la ligne de relevé.



Les murets dont la hauteur est <= 1m sont représentés dans la couche « BF0202L ».

Les murets doivent être relevés de telle sorte que la maçonnerie soit située à droite de la ligne de relevé.



Les murets dont la hauteur est <= 1m sont représentés dans la couche « BF0202L ».

Les murets doivent être relevés de telle sorte que la maçonnerie soit située à droite de la ligne de relevé.



Le pied d'un mur de soutènement est représenté dans la couche « BF0205L » (ligne rouge). Le sommet d'un mur de soutènement est représenté dans la couche « BF0206L ».



Les bacs à plantes (arbres) sont représentés dans la couche « BF0207L »

## 1.4.3. Haie

Classe:	Limites
Entité(s):	Haie

Dénomination : Axe de haie				
Groupe: G1				
Type : Ligne				
Couche UrbIS: BF03	01L	Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (20-40 cm) Altimétrie : NA		
		Complétude : 85%		
	Code objet UrbIS: BF0301L  Symbologie:			

Dénomination : Bord extérieur de haie					
Groupe : G1					
Type : Ligne					
Couche UrbIS : BF0302L		Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (20-40 cm) Altimétrie : NA			
		Complétude : 85%			
<b>↓</b>	Code objet UrbIS: BF0302L  Symbologie:				

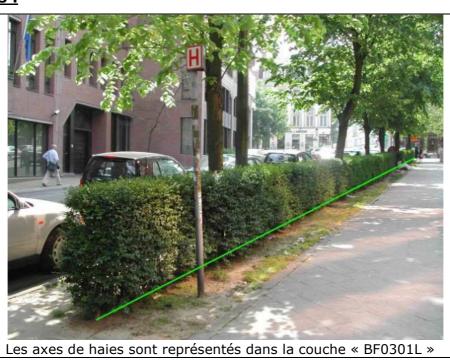
Les haies sont des clôtures végétales formées d'alignements d'arbres, d'arbustes, d'épineux généralement taillés ou de branchages entrelacés.

Les haies sont généralement relevées à l'axe et représentées dans la couche « **BF0301L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

S'il est impossible de relever l'axe de la haie, on relève son bord extérieur que l'on représente dans la couche « **BF0302L** ».

Une haie parallèle à la rue ne sera pas représentée si elle est située derrière un mur, un muret ou une clôture. De la même manière, on représente la haie si elle se trouve devant le mur, le muret ou la clôture. Le mur, le muret et la clôture ne sont alors pas représentés.

Si une haie contient une clôture ou un muret, l'interprétation sera laissée au choix de l'opérateur et représentée indifféremment par une haie dans la couche « **BF0301L** », une clôture dans la couche « **BF01L** » ou par un muret dans la couche « **BF0202L** ».



### 1.4.4. Grille / portail

Classe:	Limites
Entité(s):	Grille/portail

Dénomination : Grille/portail
Groupe : G1

Type : Ligne

**Couche UrbIS: BF06L** 

<u>Précision:</u>

Topographie:

Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)

Photogrammétrie :

Planimétrie : IV (10-20 cm)

Altimétrie : NA

Complétude: 85%

**Code objet UrbIS: BF06L** 

Symbologie:

Couleur (RGB) : Gris (91,91,91)

Epaisseur : 0

• Style : Sur mesure

### **Description**:

Les grilles et les portails aménagés dans les clôtures, les murs et les murets ainsi que dans les haies sont relevés et représentés dans la couche « **BF06L** ».

Les extrémités de la grille ou du portail sont relevées.

Une grille ou un portail peuvent correspondre à une entrée carrossable représentée dans la couche « CR42L ».



Spécifications pour la réalisation de relevés topographiques en RBC

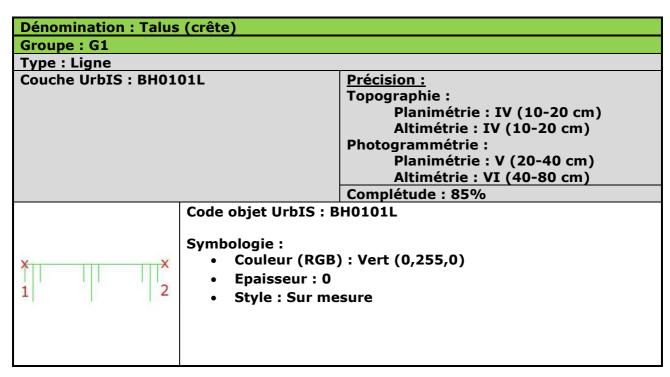
# 1.5. Classe: Relief

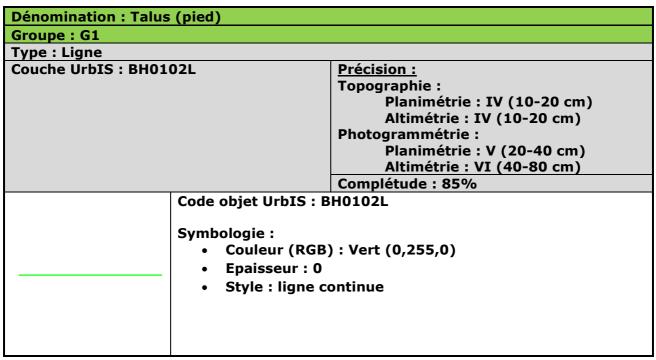
La Classe « Relief » est composée des entités suivantes :

- Talus (crête/pied)
- Fossé (axe/bord)

### 1.5.1. Talus (crête/pied)

Classe:	Limites	
Entité(s):	Talus (crête/pied)	





Dénomination : Crête de talus à double pentes				
Groupe: G1				
Type: Ligne				
Couche UrbIS : BH01	03L	Précision: Topographie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: V (20-40 cm) Altimétrie: VI (40-80 cm)		
		Complétude : 85%		
	Code objet UrbIS: BH0103L  Symbologie:			

<b>Dénomination : Syml</b>	Dénomination : Symbole de crête de talus		
Groupe : G1			
Type : Point			
Couche UrbIS: BH02	P.	Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Complétude : 80 %	
* +	Completude: 80 %  Code objet UrbIS: BH0202P  Symbologie:     Orienté: O     Couleur (RGB): Vert (0,255,0)		

Les crêtes de talus sont relevées et représentées dans la couche « **BH0101L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

La crête de talus doit être relevée de telle sorte que la pente soit située à droite de la ligne de relevé.

Les pieds de talus sont relevés et représentés dans la couche **« BH0102L »** au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les crêtes et les pieds de talus ne sont pas relevés lorsqu'ils coïncident avec un bord route, un mur, un muret, une clôture et/ou une haie.

Le symbole orienté « **BH0202P** » est alors associé à la crête de talus pour indiquer le sens de la pente. Un élément « **BH0202P** » est placé au moins tous les 15 m.

**Illustrations:** 



La crête de talus est représentée dans la couche «  ${\tt BH0101L}$  » (ligne verte).

La crête de talus doit être relevée de telle sorte que la pente soit située à droite de la ligne de relevé.

Le pied de talus est représenté dans la couche « BH0102L » (ligne rouge).

# 1.5.2. Fossé (axe / bord)

Classe:	Limites	
Entité(s):	Fossé (axe/bord)	

Dénomination : Axe de fossé			
Groupe: G1			
Type: Ligne	•		
Couche UrbIS: BW0201L		Précision: Topographie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: V (20-40 cm) Altimétrie: VI (40-80 cm) Complétude: 90%	
	Code objet UrbIS : B		
	Code objet UrbIS: BW0201L  Symbologie:		

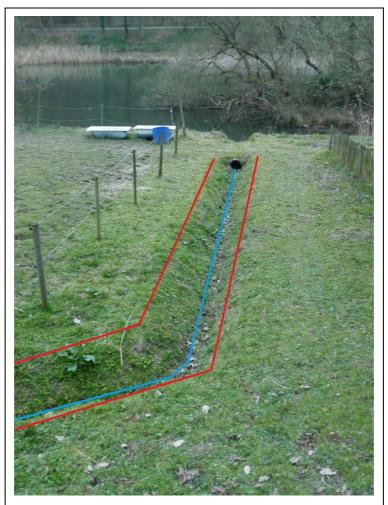
Dénomination : Bord de fossé			
Groupe: G1			
Type : Ligne			
Couche UrbIS : BW02	202L	Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : V (20-40 cm) Altimétrie : VI (40-80 cm)	
	Codo objet UrbIC . E	Complétude : 90%	
Symbologie:		) : Vert (0,255,0)	

L'axe d'un fossé est relevé et représenté dans la couche « **BW0201L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Lorsqu'un fossé a une largeur > 1,50 m, on relève les deux bords et on les représente dans la couche **« BW0202L »** au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les fossés et les parties de fossés dont la largeur est inférieure ou égale à 1,50 m sont représentés uniquement au moyen du seul trait d'axe situé dans la couche « **BW0201L** ».

### **Illustrations:**



Les axes de fossés sont relevés et représentés dans la couche « **BW0201L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne » (ligne bleue).

Les bords de fossés sont représentés dans la couche « **BW0202L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne » (lignes rouges).

Les fossés et les parties de fossés dont la largeur est inférieure ou égale à 1,50 m sont représentés uniquement au moyen du seul trait d'axe situé dans la couche « **BW0201L** ».

## 1.6. Classe: Équipement de voirie

Les entités qui composent la classe « Équipement de voirie » sont les suivantes :

- Monument/statue/fontaine
- Ralentisseur de trafic
- Marquage routier longitudinal
- Marquage routier transversal
- Marquage routier (autre)
- Stationnement
- Grille de ventilation de tunnel
- Chambre de visite
- Avaloir/caniveau/gargouille
- Voies ferrées
- Signalisation routière lumineuse
- Poteau/pylône/mat
- Kiosque
- Abribus
- Horodateur
- Cabine téléphonique
- Armoire de distribution
- Panneau publicitaire
- Poubelle/canisette
- Banc
- Borne lumineuse
- Pompe à carburant
- Borne lumineuse
- Hydrant
- Mobilier urbain divers
- Parking vélos
- Signalisation routière non lumineuse
- Boîte aux lettres
- Glissière de sécurité
- Garde-corps (élément et alignement)
- Potelets/monolithes (élément et alignement)
- Borne escamotable
- Colonne de commande
- Borne kilométrique

## 1.6.1. Monument/Statue/Fontaine

Classe:	Bâtiment	
Entité(s):	Monument/Statue/Fontaine	

Dénomination : Monument/Statue/Fontaine (contour)			
Groupe : G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS : BB14		Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm)	
0 1 11 11 150 55		Complétude : 85%	
Symbologie:  Code objet UrbIS: BB  Symbologie:  Couleur (RGB):  Epaisseur: 0  Style: ligne con		Noir (0,0,0)	

Dénomination : Monument		
Groupe: G1		
Type : Point		
Couche UrbIS : BB14P		Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA
		Complétude : 85 %
M	Code objet UrbIS: BB1401P  Symbologie:	

Dénomination : Statue				
Groupe: G1				
Type: Point				
Couche UrbIS : BB14	P	Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA		
		Complétude : 85 %		
<b>S</b>	Code objet UrbIS: BB1402P  Symbologie:  Orientation: N  Couleur (RGB): Noir (0,0,0)			

Dénomination : Fonta	nine			
Groupe: G1				
Type : Point				
Couche UrbIS : BB14P		Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA		
		Complétude : 85 %		
F	Code objet UrbIS: BB1403P  Symbologie:  Orientation: N  Couleur (RGB): Noir (0,0,0)			

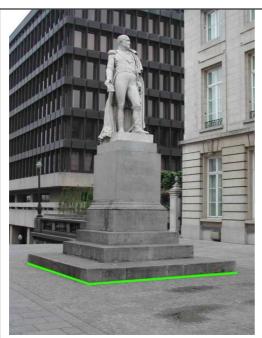
Les monuments, les statues et les fontaines situés sur le domaine public sont relevés et représentés au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne » et « Point ».

Les contours des monuments, des statues et des fontaines dont la superficie au sol est > 1m² sont relevés et représentés dans la couche « **BB14L** ».

Un symbole non orienté est placé au centre du contour dans la couche « **BB14P** » pour distinguer les monuments, les statues et les fontaines.

Les monuments sont représentés au moyen du symbole non orienté « **BB1402P** », les statues au moyen du symbole non orienté « **BB1403** » et les fontaines au moyen du symbole non orientée « **BB1404P** ».

Les monuments, les statues et les fontaines dont la superficie est inférieure à 1 m² sont relevés à l'axe et représentés dans la couche « **BB14P** » uniquement au moyen des symboles non orientés « **BB1402P** », « **BB1403** » et « **BB1404P** ».



Les contours des monuments dont la superficie est > 1m² sont relevés et représentés en vraie grandeur dans la couche « BB14L »



Les statues dont la superficie est <=1m² sont relevées à l'axe et représentées dans la couche « BB14P »



Les contours des fontaines situées sur le domaine public sont représentés dans la couche « BB14L »

#### 1.6.2. Ralentisseur de trafic

Classe:	Équipements	
Entité(s):	Ralentisseur de trafic	

Dénomination : Ralentisseur de trafic			
Groupe: G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS: BR12L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)	
		Complétude : 85%	
	Code objet UrbIS: BR12L  Symbologie:		

### **Description**:

Les aménagements routiers (casse-vitesse, plateaux, trottoirs traversants et coussins berlinois) destinés à ralentir le trafic sont relevés et représentés dans la couche « **BR12L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les casse-vitesses sont généralement représentés par deux lignes parallèles délimitées de part et d'autre de la chaussée par les bordures.

Le trottoir traversant est un dispositif muni de bordures situé dans la continuité du trottoir pour induire un ralentissement forcé des véhicules.

Le coussin berlinois destiné également à ralentir la vitesse des véhicules automobiles est entièrement aménagé sur la bande de roulement pour éviter de gêner d'autres usagers de la chaussée. Le coussin berlinois est représenté par une ligne qui forme un contour fermé.

Quel que soit le type de ralentisseur de trafic, on relève toujours la ligne qui marque son intersection avec la chaussée.

Le marquage routier associé aux ralentisseurs de trafic ne doit pas être relevé dans le cadre du présent cahier.



Les ralentisseurs de trafic sont représentés dans la couche « BR12L »



Les contours des coussins berlinois sont représentés dans la couche « BR12L »



Le marquage routier associé aux ralentisseurs de trafic ne doit pas être releevé

## 1.6.3. Marquage routier longitudinal

Classe:	Équipements	
Entité(s):	Marquage routier longitudinal	

Dénomination : Ligne continue		
Groupe: G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS: CR2101L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Complétude : 80%
	Code objet UrbIS: CR2101L  Symbologie:  Couleur (RGB): Jaune (255,191,0)  Epaisseur: 0.15m  Style: continue	

Dénomination : Ligne	Dénomination : Ligne discontinue		
Groupe: G1			
Type : Ligne	Type : Ligne		
Couche UrbIS : CR2201L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)	
		Complétude : 80%	
	Code objet UrbIS : CR2201L  Symbologie :		

Dénomination : Piste cyclable			
Groupe: G1			
Type : Ligne	Type: Ligne		
Couche UrbIS : CR2204L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)	
		Complétude : 80%	
	Code objet UrbIS : CR2204L  Symbologie :		

Dénomination : Bande cyclable			
Groupe: G1			
Type: Ligne	Type: Ligne		
Couche UrbIS : CR2205L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Complétude : 80%	
Codo objet UnitC . C			
	Code objet UrbIS : CR2205L  Symbologie :		

Le marquage routier constitué de <u>lignes blanches continues</u> destinées à séparer des bandes de circulation est relevé et représenté dans la couche **« CR2101L »** au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Le marquage routier continu ne peut jamais remplacer le bord de chaussée.

Le marquage routier longitudinal continu ne peut pas être utilisé pour délimiter le stationnement (« CR2601L »).

Le marquage routier continu peut être combiné avec du marquage routier discontinu lorsque que le marquage continu est franchissable pour l'un des deux sens de circulation.

Le marquage routier est relevé au niveau de la chaussée.

Le marquage routier constitué de <u>lignes blanches discontinues</u> destiné à séparer des bandes de circulation est relevé et représenté dans la couche **« CR2201L »** au moyen d'éléments de type « Ligne ».

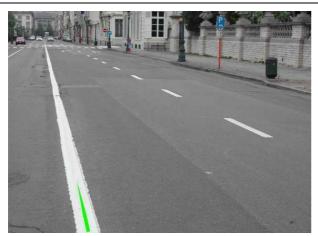
Le marquage routier discontinu peut être combiné avec le marquage routier continu lorsque celui-ci est franchissable pour l'un des deux sens de circulation.

Le marquage routier discontinu ne peut jamais remplacer le bord de chaussée.

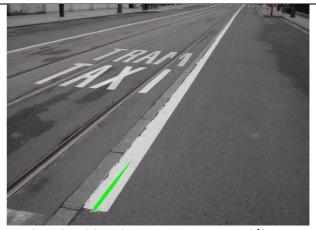
Les lignes discontinues destinées à matérialiser les pistes cyclables sont relevées et représentées dans la couche **« CR2204L »** au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les bords extérieurs des pistes cyclables matérialisées par des revêtements spéciaux comme des dalles de couleur et/ou de « schlamm rouge », sont relevés et représentés dans la couche« CR2205L » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ». Si ce type de marquage est accompagné de lignes blanches discontinues, celles-ci ne seront pas prises en compte.

Les marques provisoires destinées à canaliser la circulation à l'occasion de travaux ne doivent pas être relevées.



Les bandes blanches continues qui séparent des couloirs de circulation sont représentées dans la couche « CR2101L »



Les bandes blanches continues qui délimitent les sites propres pour les transports en commun sont représentées dans la couche « CR2101L »



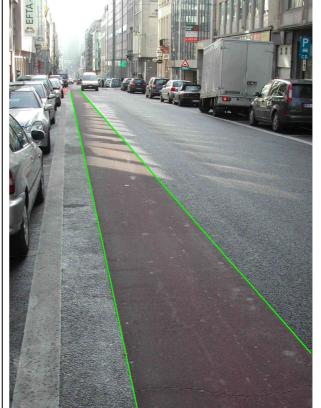
Les bandes blanches discontinues sont représentées dans la couche« CR2201L »



Les bandes blanches discontinues (site propre pour les bus) sont représentées dans la couche « CR2201L » (lignes rouges). Les bandes blanches discontinues associées aux pistes cyclables sont représentées dans la couche « CR2204L » (lignes bleues).



Les bandes blanches discontinues correspondant aux pistes cyclables sont représentées dans la couche « CR2204L »



Les bandes cyclables constituées de revêtement de type « Schlamm » sont représentées dans la couche « CR2205L »

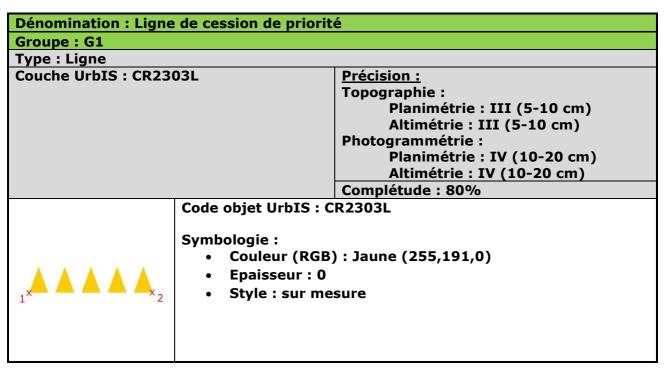
## 1.6.4. Marquage routier transversal

Classe:	Équipements	
Entité(s):	Marquage routier transversal	

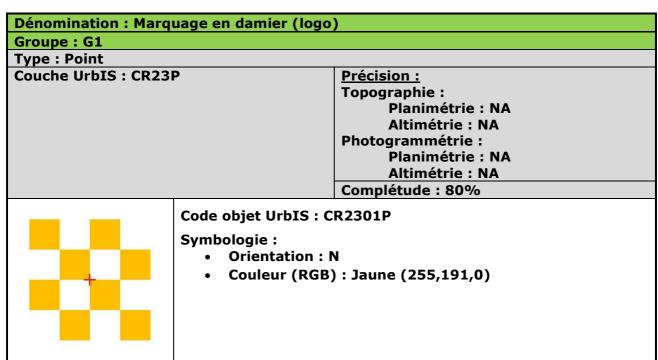
Dénomination : Passage pour piétons (bandes blanches)				
Groupe: G1				
Type : Ligne				
Couche UrbIS : CR2301L		Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm)		
		Complétude : 80%		
***************************************	Code objet UrbIS: CR2301L  Symbologie:			

<b>Dénomination : Passa</b>	age pour piétons (tra	versée de voies de trams)
Groupe : G1		
Type : Ligne		
Couche UrbIS : CR2305L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)
		Complétude : 80%
	Code objet UrbIS : CR2305L  Symbologie :	

Dénomination : Ligne d'arrêt			
Groupe: G1			
Type : Ligne	Type: Ligne		
Couche UrbIS : CR2302L		Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Complétude: 80%	
	Code objet UrbIS . C	· •	
	Code objet UrbIS: CR2302L  Symbologie:		



Dénomination : Marquage en damier (Limite)		
Groupe: G1		
Type : Ligne		
Couche UrbIS : CR2304L		Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Complétude: 80%
	Code objet UrbIC : 4	
Code objet UrbIS : CR2304L  Symbologie :		3) : Jaune (255,191,0)



Les passages pour piétons constitués de larges bandes blanches parallèles sont relevés et représentés dans la couche **« CR2301L »** au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les passages pour piétons aménagés au droit de voies de tram et constitués de matériaux spéciaux, par exemple, de type« schlamm rouge » sont relevés et représentés dans la couche « CR2305L » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les passages pour piétons sont généralement délimités à leurs extrémités par des bords de chaussées (par exemple, les trottoirs).

La ligne transversale continue d'arrêt indiquant l'endroit où les véhicules doivent s'arrêter, par exemple, aux abords d'un signal « STOP », ou de signaux lumineux est représentée dans la couche « CR2302L » avec une largeur de 50 cm.

Les lignes transversales continues complémentaires qui délimitent les sas pour cyclistes sont également représentées dans la couche « CR2302L ».

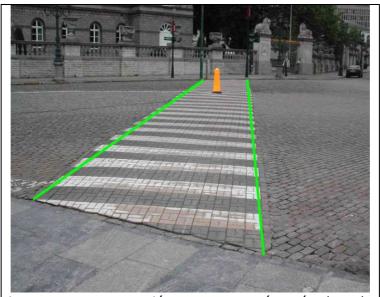
La ligne de cession de priorité formée d'une série de triangles blancs peints en travers de la chaussée et indiquant l'endroit où les véhicules doivent, s'il y a lieu, s'arrêter pour céder la priorité est représentée dans la couche « **CR2303L** ».

La ligne est relevée de telle sorte que les triangles se trouvent à gauche par rapport au sens de relevé de la ligne.

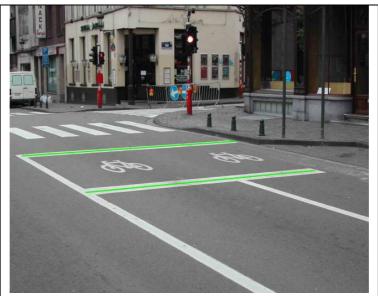
Le marquage en damier matérialisant le passage autorisé pour des véhicules au droit des couloirs réservés aux transports en commun est représenté dans la couche « CR2304L ».

Une zone de marquage en damier sera accompagnée du symbole « CR2301P » qui est représenté dans la couche « CR23P ».

Le marquage routier transversal est relevé au niveau de la chaussée.



Les passages pour piétons sont représentés dans la couche « CR2301L »

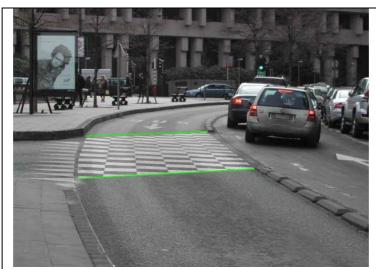


Lignes d'arrêt et de délimitation d'un sas pour vélos : « CR2302L »



Les lignes transversale constituée de triangles blancs sont représentées dans la couche « CR2303L ».

La ligne est relevée de telle sorte que les triangles se trouvent à gauche par rapport au sens de relevé de la ligne.



Les bords des marquages en damier sont relevés et représentés dans la couche « CR2304L »

### 1.6.5. Stationnement

Classe:	Équipements
Entité(s):	Stationnement

Dénomination : Délimitation du stationnement				
Groupe: G1				
Type : Ligne	Type: Ligne			
Couche UrbIS : CR2601L	Précision: Topographie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Complétude: 80%			
Code	objet UrbIS : CR2601L			
Symbo	ologie : Couleur (RGB) : Bleu (0,127,255) Epaisseur : 0.15m Style : ligne continue			

Dénomination : Type	do stationnoment	
Dénomination : Type	de stationnement	
Groupe : G1		
Type: Texte		
Couche UrbIS : CR28	N	Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Altimétrie : NA
		Complétude : 80%
H 0+R 4	Code objet UrbIS: CR28N  Symbologie:	

Le marquage routier destiné à matérialiser les zones réservées au stationnement le long des voiries est relevé et représenté dans la couche **« CR2601L »** au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Le contenu de la couche « CR2601L » complète le relevé de base et ne peut jamais remplacer les lignes représentant le bord de chaussée.

Le contenu de la couche **« CR2601L »** ne concerne que le contour extérieur de la zone réservée au stationnement. Les lignes transversales qui délimitent les différents emplacements sont relevées **uniquement** lorsqu'elles séparent des zones de stationnement de **types différents**.

Le type de stationnement et éventuellement le nombre de places disponibles si celles-ci sont bien délimitées doivent toujours accompagner les éléments graphiques qui matérialisent le stationnement en voirie. Le type de stationnement est représenté sous forme d'une chaîne de caractères située dans la couche « CR28N ».

Les autres types de marquages comme les lignes brisées peintes au sol associées au stationnement réservé, par exemple, pour les livraisons ne doivent pas être relevées.

Les lignes de délimitation du stationnement sont relevées au niveau de la chaussée.

Comme indiqué ci-dessus, l'objet « CR28N » indique le type de stationnement autorisé dans chaque zone et précise éventuellement le nombre de places disponibles dans ces zones.

Le type de stationnement est généralement matérialisé par de la peinture au sol ou au moyen d'un panneau de signalisation situé à proximité.

Si un seul emplacement est réservé, celui-ci n'est pas indiqué. Seul le type de stationnement est repris.

Les acronymes qui servent à définir les types de stationnement à prendre en compte sont :

o **P** Ordinaire o **ZB** Zone bleue

o **VEL** Payant (horodateur) o **VEL** Réservé aux vélos

o LIV Réservé aux livraisons

CD Réservé au CD
 TAXI Réservé aux taxis
 CAR Réservé aux autocars
 HAND Réservé aux handicapés

o **POL** Réservé aux véhicules de police

o **RES** Réservé divers

o BS Réservé aux bus scolaireso PL Réservé aux poids lourds

o **CARSHR** Réservé aux voitures partagées o **CYCSHR** Réservé aux vélos partagés

Voici quelques exemples d'indications à faire figurer dans la couche « CR28N » :

CD 2 2 emplacements réservés pour le corps diplomatique

HOR 31 31 emplacements payants (horodateur)
HAND 1 seul emplacement réservé pour handicapé

Le nombre d'emplacements disponibles n'est indiqué que si toutes les places sont délimitées individuellement véhicule par véhicule.

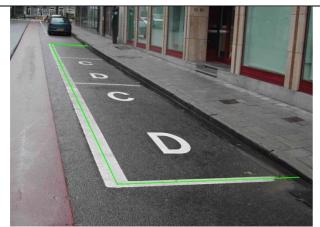
Le type de stationnement et éventuellement le nombre de places disponibles doivent toujours accompagner les éléments graphiques qui délimitent le stationnement en voirie.

Les types de stationnement « CARSHR » et « CYCSHR » peuvent être accompagnés d'un commentaire de type « Texte » dans la couche « FIO1N » pour préciser, par exemple, la nature du service offert comme la mention « VILLO » pour les vélos partagés ou « CAMBIO » ou « ZEN CAR » pour les voitures électriques partagées.

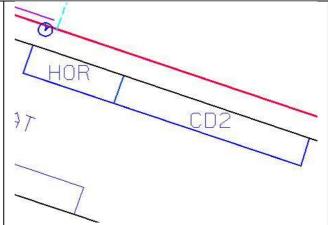
### **Illustrations:**



Les places de parking sont délimitées par des lignes représentées dans la couche « CR2601L »



La zone de stationnement contient 3 emplacements dont deux sont réservés au corps diplomatique



Le contour de la zone de stationnement est représenté dans la couche « CR2601L ». Seule la ligne de séparation entre le stationnement réservé au « CD » et la zone réservée au stationnement payant est représentée.

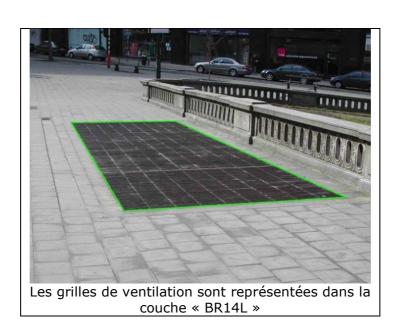
### 1.6.6. Grille de ventilation de tunnel

Classe:	Équipements	
Entité(s):	Grille de ventilation de tunnel	

Dénomination : Grille	e de ventilation de tui	nnel
Groupe : G1		
Type : Ligne		
Couche UrbIS: BR14	·L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)
		Complétude : 95%
	Code objet UrbIS: BR14L  Symbologie:	

### **Description**:

Les grilles aménagées sur le domaine public (chaussées, trottoirs, pistes cyclables) pour assurer la ventilation des tunnels routiers, du métro et des parkings sont relevées et représentées dans la couche « **BR14L** » au moyen d'éléments de type « Ligne » pour les parties qui ne sont pas communes avec des bâtiments et/ou d'autres aménagements de voirie.



## 1.6.7. Chambre de visite

Classe:	Équipements	
Entité(s):	Chambre de visite	

Dénomination : Taque d'égout (divers)		
Groupe: G1		
Type : Point		
Couche UrbIS : CR61	P	Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Complétude: 90 %
	Code objet UrbIS : 0	
Symbologie :  • Orientation :		

Dénomination : Taque <=0,30 m (Divers)		
Groupe: G1		
Type : Point		
Couche UrbIS : CR61P		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA
		Complétude : 90 %
	Code objet UrbIS : 0	CR6105P
Symbologie:  Orientation:		O ) : Noir (0,0,0)

Dénomination : Taque >0,30 m & <=0,60 m (Divers)			
Groupe: G1			
Type: Point	Type: Point		
Couche UrbIS : CR61P		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA	
		Complétude : 90 %	
	Code objet UrbIS : C	CR6106P	
×	Symbologie:     Orientation: 0     Couleur (RGB): Noir (0,0,0)		

Dénomination : Taque >0,60 m & <= 1 m (Divers)					
Groupe: G1					
Type : Point					
Couche UrbIS : CR61P		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA			
		Complétude : 90 %			
Code objet UrbIS:		CR6107P			
*	Symbologie:  Orientation: O  Couleur (RGB): Noir (0,0,0)				

Dénomination : Taque >1 m (Divers) **Groupe: G1** Type: Ligne Couche UrbIS: CR6108L Précision: Topographie: Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Complétude: 80% **Code objet UrbIS: CR6108L** Symbologie: **Couleur (RGB) : Noir (0,0,0)** Epaisseur: 0 Style: ligne continue

### **Description**:

Une taque est une pièce amovible placée sur un cadre aménagé dans le sol qui donne accès à des installations enterrées comme, par exemple, des branchements ou des vannes. La plupart du temps, les taques ne permettent pas le passage d'une personne

De manière générale, toutes les taques dont les dimensions sont inférieures à une certaine valeur sont relevées au moyen d'un seul point situé au centre de la taque et représentées dans la couche « CR61P » au moyen de cellules définies en fonction de leur nature (Divers, Eau, Électricité, Gaz, Telecom). Le présent document signale quels symboles doivent être orientés ou pas.

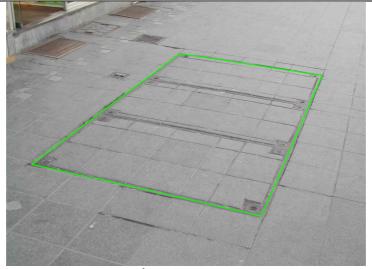
Les taques relevées en vraie grandeur sont représentées dans la couche « CR6108L » au moyen de lignes fermées.

Plusieurs taques accolées les unes aux autres sont considérées comme un seul et même objet. Si l'une des dimensions d'un tel objet est supérieure à la limite fixée dans le cahier des charges, cet objet composite est représenté au moyen d'une ligne fermée dans la couche « **CR6108L** ».

Par défaut la valeur limite d'un côté de la taque à lever est fixée à 1 m.

Les bouches à clé et les pavés repères entrent dans la catégorie des taques dont les dimensions sont <= 30 cm.

### **Illustrations:**



Ces 3 taques accolées les unes aux autres ont des dimensions  $> 1\ \mathrm{m}.$ 

Elles sont représentées dans la couche « CR6108L » au moyen d'une ligne fermée.



Les bouches à clé et les pavés repères entrent dans la catégorie des taques dont les dimensions sont <= 30 cm.

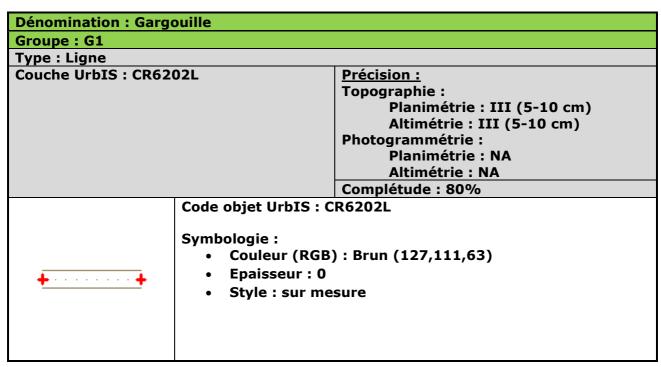
## 1.6.8. Avaloir / caniveau / gargouille

Classe:	Équipement	
Entité(s):	Avaloir/caniveau/gargouille	

Dénomination : Avaloir (bord)					
Groupe: G1					
Type: Point					
Couche UrbIS : CR62P		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA			
		Complétude : 80%			
× +	Code objet UrbIS: CR6203P  Symbologie:  Orientation: O  Couleur (RGB): Brun (127,111,63)				

Dénomination : Avaloir intégré dans la bordure					
Groupe: G1					
Type : Point					
Couche UrbIS : CR62P		Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: NA Altimétrie: NA			
		Complétude : 80%			
	Code objet UrbIS : 0	CR6204P			
×	Symbologie:     Orientation: O     Couleur (RGB): Brun (127,111,63)				

Dénomination : Avaloir (centre)		
Groupe: G1		
Type : Point		
Couche UrbIS : CR62	P	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA
		Complétude : 80%
	Code objet UrbIS : 0	CR6205P
×	Symbologie: • Orientation:	o
+	• Couleur (RGB	): Brun (127,111,63)



Dénomination : Caniveau (axe)		
Groupe : G1		
Type : Ligne		
Couche UrbIS : CR62	06L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA
		Complétude : 80%
<u>+ · · · · +</u>	Code objet UrbIS: CR6206L  Symbologie:	

Dénomination : Caniveau (bord)			
Groupe : G1			
Type : Ligne			
Couche UrbIS : CR6207L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA	
	Code objet UrbIS : C	Complétude : 80%	
	Symbologie:  • Couleur (RGB): Brun (127,111,63)  • Epaisseur: 0  • Style: « Center2 »		

Les avaloirs permettent l'évacuation des eaux de ruissellement dans des canalisations souterraines. Ils sont généralement associés aux bords routes munis de filets d'eau.

Les avaloirs sont représentés dans la couche « CR62P » au moyen des cellules « CR6203P », « CR6204P » et « CR6205P ».

Lorsque l'avaloir est accolé à une bordure ou qu'il est intégré dans celle-ci, il est relevé au niveau du point médian de la face située contre la bordure et orienté parallèlement à celle-ci. Ce type d'avaloir est représenté au moyen des deux cellules « CR6203P » et « CR6204P ». Les avaloirs isolés sont relevés au centre et orientés parallèlement au sens d'écoulement des eaux. La cellule « CR6205P » est utilisée pour représenter ce type d'avaloir.

Les caniveaux correspondent à des canaux peu profonds creusés dans le sol pour permettre l'écoulement et l'évacuation des eaux. Ils sont généralement recouverts de grilles.

Les caniveaux ayant une largeur <= 50 cm sont relevés à l'axe et représentés dans la couche « CR6206L » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

On relève complètement les contours des caniveaux ayant une largeur > 50 cm.

Les gargouilles sont des tuyaux implantés transversalement dans les trottoirs pour permettre l'écoulement et l'évacuation des eaux provenant des gouttières.

Les gargouilles sont relevées à l'axe et représentées dans la couche « CR6202L » au moyen d'éléments de type « Ligne ».

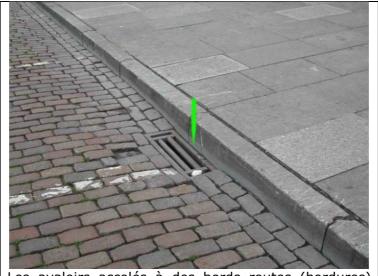


Les caniveaux dont la largeur <50 cm sont relevés à l'axe et représentés dans la couche « CR6206L »

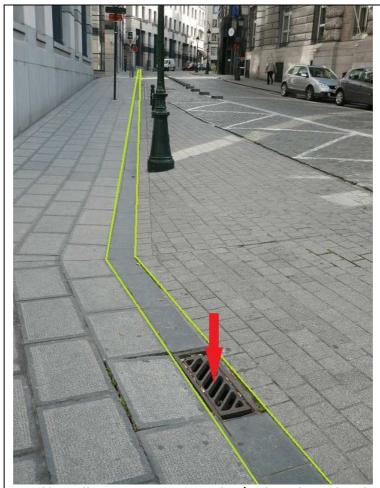


Les caniveaux dont la largeur <50 cm sont représentées dans la relevés à l'axe et représentés dans la couche « CR6202L » « CR6206L »





Les avaloirs accolés à des bords routes (bordures) sont représentés dans la couche « CR6203P »



Les filets d'eau ne sont pas relevés dans le cadre du présent .

Les avaloirs isolés associés à de tels filets d'eau sont relevés au centre (flèche rouge) et orientés parallèlement au sens d'écoulement des eaux. La cellule « **CR6205P** » est utilisée pour représenter ce type d'avaloir.

# 1.6.9. Voies ferrées

Classe:	Équipements
Entité(s):	Voies ferrées

Dénomination : Rail de tram/métro		
Groupe: G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS : CT21	L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)
		Complétude : 90%
	Code objet UrbIS : CT21L  Symbologie :	

Dénomination : Rail de train		
Groupe: G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS : BT01		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Complétude : 90%
	Code objet UrbIS : B	
	Symbologie:	

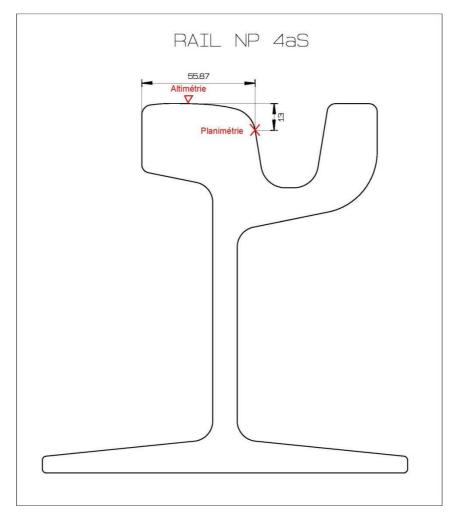
Les voies de tram sont relevées et représentées dans la couche « CT21L » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

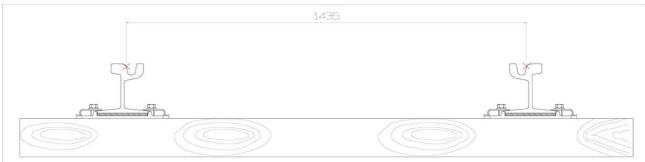
Les voies de chemin de fer sont relevées et représentées dans la couche « **BT01L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Le niveau du rail est pris sur le sommet et ses coordonnées x, y sont prises 13 mm en dessous du sommet sur le côté interne du rail.



Le sommet de chaque rail de tram ou de chemin de fer est relevé sur sa face intérieure suivant les schémas ci-dessous :

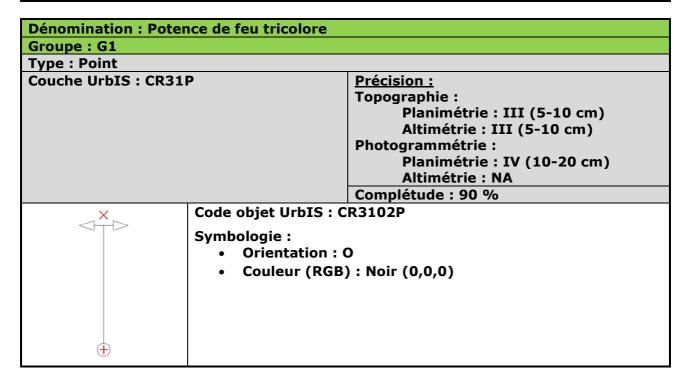




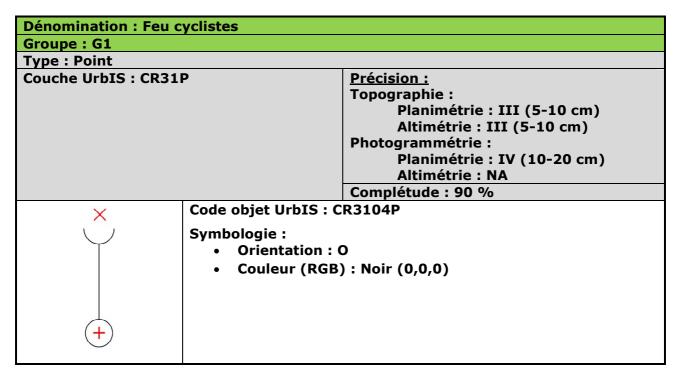
## 1.6.10. Signalisation routière lumineuse

Classe:	Équipements
Entité(s):	Signalisation routière lumineuse

Dénomination : Poteau de feu tricolore			
Groupe: G1			
Type: Point			
Couche UrbIS : CR31	.P	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
	Code objet UrbIS : C	Complétude : 90 %	
	Symbologie:     Orientation: C     Couleur (RGB)		
+			



Dénomination : Feu piétons		
Groupe : G1		
Type : Point		
Couche UrbIS : CR31	P	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA
		Complétude : 90 %
X	Code objet UrbIS : 0	CR3103P
Symbologie:  Orientation: 0  Couleur (RGB): Noir (0,0,0)		



Dénomination : Feu transport en commun			
Groupe: G1			
Type : Point			
Couche UrbIS : CR31	P	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA	
		Complétude : 90 %	
X	Code objet UrbIS : C		
	Symbologie:     Orientation: (     Couleur (RGB)	O ) : Noir (0,0,0)	
+			

Dénomination : Feu tricolore		
Groupe : G1		
Type : Point		
Couche UrbIS : CR31	P	Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA
		Complétude : 90 %
$\times$	Code objet UrbIS : 0	CR3106P
	Symbologie:	O ): Noir (0,0,0)

Dénomination : Portique de signalisation routière lumineuse Groupe: G1 Type: Ligne Couche UrbIS: CR31L Précision: Topographie: Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie: IV (10-20 cm) **Altimétrie: NA** Complétude: 90% Code UrbIS: CR31L Symbologie: **Couleur (RGB) : Noir (0,0,0)** Epaisseur: 0.05m Style: ligne continue

### **Description**:

La signalisation lumineuse prise en compte dans le cadre du présent document est constituée de divers types de feux : les feux tricolores destinés à la plupart des véhicules à moteur, les feux piétons, les feux cyclistes, les feux transports en commun (trams et bus).

Les poteaux et les potences supportant la signalisation lumineuse sont relevés et représentés dans la couche « CR31P » au moyen d'éléments de type « Point ».

Les poteaux de signalisation lumineuse sont représentés au moyen des <u>cellules orientées</u> « CR3101P », « CR3103P », « CR3104P » et « CR3105P ».

Les potences de signalisation sont représentés au moyen de la cellule « CR3102P ».

Si un même poteau supporte plusieurs types de feux, plusieurs cellules sont superposées et orientés dans les directions indiquées par les feux.

Les portiques sont des structures enjambant les voies de circulation et supportant la signalisation lumineuse. Les portiques sont relevés et représentés dans la couche « CR31L » au moyen d'éléments de type « Ligne ».

Les portiques de signalisation routière lumineuse ayant une largeur <= 50 cm sont relevés à l'axe et représentés au moyen d'une ligne.

Les portiques de signalisation routière lumineuse ayant une largeur > 50 cm sont représentés en vraie grandeur au moyen d'une ligne formant un contour fermé.

La position des feux de signalisation sera matérialisée sur les portiques au moyen de la cellule orientée « CR3106P » qui sera placée perpendiculairement au portique.



Les poteaux de signalisation routière lumineuse sont représentés dans la couche « CR31P » au moyen du symbole « CR3101P »



Les potences de signalisation routière lumineuse sont représentés dans la couche « CR31P » au moyen du symbole « CR3102 »



Les portiques de signalisation routière lumineuse sont représentés dans la couche « CR31L »

# 1.6.11. Poteau/Pylône/Mat

Classe:	Équipements	
Entité(s):	Poteau/Pylône/Mat	

Dénomination : Potea	au d'éclairage	
Groupe: G1		
Type : Point		
Couche UrbIS : CR32	P	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA
		Complétude : 90 %
	Code objet UrbIS:	CR3201P
<b>**</b>	Symbologie:	

Dénomination : Éclairage encastré dans le sol			
Groupe: G1			
Type : Point			
Couche UrbIS : CR32P		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA	
		Complétude : 90 %	
	Code objet UrbIS : 0	CR3202P	
	Symbologie: • Orientation:	N	
	• Couleur (RGB) : Rouge (255,0,0)		

Dénomination : Poteau caténaire		
Groupe: G1		
Type: Point		
Couche UrbIS : CR53P		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA
		Complétude : 90 %
	Code objet UrbIS : C	R5301P
+	Code objet UrbIS: CR5301P  Symbologie:     Orientation: N     Couleur (RGB): Noir (0,0,0)	

Dénomination : Potea	au caténaire/éclairag	e
Groupe: G1		
Type: Point		
Couche UrbIS : CR32	P	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA
		Complétude : 90 %
	Code objet UrbIS : C	R5302P
	Symbologie:  • Orientation: N  • Couleur (RGB): Noir (0,0,0)	

Dénomination : Poteau électrique		
Groupe: G1		
Type: Point		
Couche UrbIS : CR53	P	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Complétude : 90 %
	Codo objet UrbIS . C	
Code objet UrbIS : CR5303P  Symbologie :		N

Dénomination : Poteau de caméra		
Groupe: G1		
Type : Point		
Couche UrbIS : CR99P		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA
		Complétude : 90 %
	Code objet UrbIS : 0	CR9901P
Symbologie: • Orientation: N		N ) : Rouge (255,0,0)

Les poteaux d'éclairage public sont représentés dans la couche « CR32P » au moyen du symbole non orienté « CR3201P ».

Les luminaires encastrés au sol sont représentés dans la couche « CR32P » au moyen du symbole non orienté « CR3202P ».

Les poteaux caténaires sont représentés dans la couche « CR53P » au moyen du symbole non orienté « CR5301P ».

Un poteau caténaire supportant aussi de l'éclairage public sera représenté uniquement dans la couche « CR53P » au moyen du symbole « CR5302P ».

Les poteaux électriques sont représentés dans la couche « CR53P » au moyen du symbole non orienté « CR5303P ».

Les poteaux de caméras sont représentés dans la couche « CR99P » au moyen du symbole non orienté « CR9901P ».

Tous les poteaux sont relevés à l'axe.

Les luminaires encastrés au sol sont relevés au centre.

L'éclairage public accroché sur les façades des immeubles n'est pas relevé.



Les poteaux d'éclairage public sont représentés dans la couche « CR32L » au moyen du symbole « CR3201P »



Les poteaux caténaires sont représentés dans la couche « CR53P » au moyen du symbole « CR5301P ».



Les luminaires encastrés au sol sont représentés dans la couche « CR32P » au moyen du symbole non orienté « CR3202P ».



Les poteaux caténaires associés à de l'éclairage public sont représentés dans la couche « CR53P » au moyen du symbole « CR5302P ».



Les poteaux supportant des caméras sont représentés dans la couche « CR99P » au moyen du symbole « CR9901P ».

# **1.6.12.** Kiosque

Classe:	Équipements
Entité(s):	Kiosque

Dénomination : Kiosque fermé	
Groupe : G1	
Type : Ligne	
Couche UrbIS: CR4001L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA
	Complétude : 90%
Code objet UrbIS : C Symbologie :	) : Mauve (82,0,165)

Dénomination : Kiosque ouvert (bord toiture en porte à faux)		
Groupe: G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS : CR4002L		Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: NA
		Complétude : 90%
	Code objet UrbIS: CR4002L  Symbologie:	

Dénomination : Kiosque ouvert (parois verticales)		
Groupe: G1		
Type: Ligne		
Couche UrbIS : CR4003L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : NA
		Complétude : 90%
	Code objet UrbIS : CR4003L  Symbologie :	

Un kiosque est une construction légère attachée durablement au sol dont la superficie est supérieure à 2 m².

On distingue les kiosques fermés et ouverts.

Un kiosque est fermé lorsque tous ses côtés sont obstrués par des parois.

Un kiosque est ouvert lorsqu'au moins un de ses côtés est laissé libre

Les contours extérieurs des kiosques fermés sont relevés au niveau du sol et représentés dans la couche « **CR4001L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les contours extérieurs des kiosques « ouverts » sont relevés et représentés dans les couches « CR4002L » et « CR4003L » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Les parties des kiosques ouverts situées en porte-à-faux sont relevées <u>au niveau supérieur</u> et représentées dans la couche **« CR4002L »**.

Les éventuelles parois verticales associées aux kiosques ouverts sont relevées <u>au niveau du</u> sol et représentées dans la couche **« CR4003L »**.



Kiosque à journaux (kiosque fermé) relevé au niveau du sol et représenté dans la couche « CR4001L »



Guichet de la STIB (kiosque fermé) relevé au niveau du sol et représenté dans la couche « CR4001L »



Aubette de station de service (kiosque fermé) relevé au niveau du sol et représentée dans la couche « CR4001L »



Buvette (kiosque fermé) relevé au niveau du sol et représentée dans la couche « CR4001L »



Ascenseur du métro (kiosque fermé) relevé au niveau du sol et représenté dans la couche « CR4001L »



Petit auvent (kiosque ouvert) relevé au niveau supérieur (ligne verte) et représenté dans la couche « CR4002L »



Abri pour vélos (kiosque ouvert) relevé au niveau supérieur (ligne verte) et représenté dans la couche « CR4002L »

# 1.6.13. Abribus

Classe:	Équipements
Entité(s):	Abribus

Dénomination : Abribus (parois verticales)		
Groupe: G1		
Type : Ligne		
Couche UrbIS : CR4101L	Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: NA Complétude: 90%	
Code		
	- Epaisseur : 0	

Dénomination : Abribus (bord toiture en porte à faux)			
Groupe: G1			
Type : Ligne			
Couche UrbIS : CR4102L		Précision: Topographie: Planimétrie: III (5-10 cm) Altimétrie: III (5-10 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: NA	
		Complétude : 90%	
	Code objet UrbIS: CR4102L  Symbologie:  Couleur (RGB): Rouge (240,60,115)  Epaisseur: 0  Style: « dashed »		

Les parois verticales des abribus sont relevées et représentées dans la couche « **CR4101L** » au moyen d'éléments linéaires. Le relevé de ces parties est effectué au niveau du sol.

Les parties de toiture des abribus situées en porte-à-faux sont relevées et représentées dans la couche « **CR4102L** » au moyen d'éléments linéaires. Le relevé de ces parties est effectué au niveau de la toiture.

#### **Illustrations:**



Les parois verticales des abribus sont relevées et représentées dans la couche « CR4101L » (ligne rouge) au moyen d'éléments linéaires. Le relevé de ces parties est effectué au niveau du sol.

Les parties de toiture des abribus situées en porte-à-faux sont relevées et représentées dans la couche « CR4102L » (ligne bleu) au moyen d'éléments linéaires. Le relevé de ces parties est effectué au niveau de la toiture.



Les parois verticales des abribus sont relevées et représentées dans la couche « CR4101L » (ligne rouge) au moyen d'éléments linéaires. Le relevé de ces parties est effectué au niveau du sol.

Les parties de toiture des abribus situées en porte-à-faux sont relevées et représentées dans la couche « CR4102L » (ligne bleue) au moyen d'éléments linéaires. Le relevé de ces parties est effectué au niveau de la toiture.

Les planimètres éventuellement aménagés aux extrémités des abribus sont considérés comme des planimètres. Ils relevés sur l'un des côtés et représentés dans la couche « CR36P » au moyen du symbole orienté « CR3602P ».

# 1.6.14. Panneau publicitaire

Classe:	Équipements
Entité(s):	Panneau publicitaire

Dénomination : Planimètre (<=1,2m)			
Groupe: G1			
Type : Point			
Couche UrbIS : CR36P		Précision: Topographie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: NA Altimétrie: NA Complétude: 90 %	
	Code objet UrbIS : C		
+ ×	Symbologie:  Orientation: O Couleur (RGB): Cyan (0,255,255)		

Dénomination : Panneau publicitaire (> 1,2m)				
Groupe: G1				
Type : Ligne	Type : Ligne			
Couche UrbIS : CR36L		Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA		
		Complétude : 90 %		
	Code objet UrbIS : CR36L  Symbologie :			

**Dénomination : Colonne publicitaire Groupe: G1** Type: Point **Couche UrbIS: CR36P** Précision: Topographie: Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: NA Altimétrie : NA Complétude : 90 % Code objet UrbIS: CR3603P Symbologie: Orientation : N Couleur (RGB): Gris (128,128,128)

# **Description**:

Les planimètres dont les dimensions <= 1,2 m sont relevés sur l'un des côtés et représentés dans la couche « CR36P » au moyen du symbole orienté « CR3602P ».

On relève l'encombrement total au sol des panneaux publicitaires dont les dimensions sont > 1,2 m. Ils sont représentés dans la couche « **CR36L** » au moyen d'éléments linéaires.

Les colonnes publicitaires de type « Colonne Morris » sont relevées au centre et représentées dans la couche « CR36P » au moyen du symbole « CR3602P ».



Les planimètres dont les dimensions <= 1,2 m sont relevés au pied de l'un des côtés (flèche verte) et représentés dans la couche « CR36P » au moyen du symbole orienté « CR3602P » (orientation indiquée par la ligne verte).



Les planimètres dont les dimensions <= 1,2 m sont relevés au pied de l'un des côtés (flèche verte) et représentés dans la couche « CR36P » au moyen du symbole orienté « CR3602P » (orientation indiquée par la ligne verte).



On relève l'encombrement total au sol des panneaux publicitaires dont les dimensions sont > 1,2 m. Ils sont représentés dans la couche « CR36L » au moyen d'éléments linéaires.



On relève l'encombrement total au sol des panneaux publicitaires dont les dimensions sont > 1,2 m. Ils sont représentés dans la couche « CR36L » au moyen d'éléments linéaires.



Les colonnes publicitaires de type « Colonne Morris » sont relevées au centre et représentées dans la couche « CR36P » au moyen du symbole « CR3602P ».

#### 1.6.15. Glissière de sécurité

Classe:	Équipements	
Entité(s):	Glissière de sécurité	

Dénomination : Glissière de sécurité

**Groupe : G2 Type : Ligne** 

**Couche UrbIS: CR55L** 

<u>Précision :</u>

Topographie:

Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)

Photogrammétrie:

Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)

Complétude : 90 %

**Code objet UrbIS: CR55L** 

Symbologie:

Couleur (RGB): Noir (0,0,0)

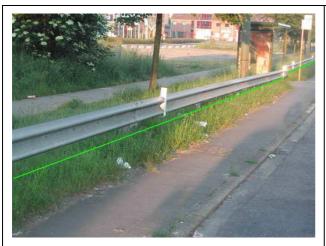
Epaisseur : 0

• Style : sur mesure

# **Description**:

Les glissières de sécurité situées le long des routes sont relevées à l'axe de leurs supports verticaux et représentées dans la couche « CR55L » au moyen de lignes.

#### **Illustrations:**



Les glissières de sécurité situées le long des routes sont relevées à l'axe de leurs supports verticaux et représentées dans la couche « CR50L »



Les glissières de sécurité situées le long des routes sont relevées à l'axe de leurs supports verticaux et représentées dans la couche « CR50L »

### 1.6.16. Garde-corps (élément et alignement)

Classe:	Équipements	
Entité(s):	Garde-corps	

Dénomination : Garde-corps (alignement)				
Groupe: G1				
Type: Ligne	Type: Ligne			
Couche UrbIS : CR56L		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)		
		Complétude : 90 %		
<del>-*</del> - <del>*</del> - <del>*</del>	Code objet UrbIS : CR56L  Symbologie :			

#### **Description**:

Un garde-corps est une barrière d'une hauteur moyenne d'environ 1 m aménagée pour éviter de tomber ou interdire le franchissement d'une limite. Des garde-corps sont notamment installés le long des voiries pour protéger les piétons. Un garde-corps ne doit pas être confondu avec une clôture.

Les garde-corps sont relevés et représentés dans la couche « CR56L » au moyen d'éléments linéaires.

Chaque élément est relevé individuellement lorsqu'il ne fait pas partie d'un alignement. On relève alors les deux extrémités de chaque élément de garde-corps au niveau du sol.

On considère qu'un alignement de garde-corps est constitué lorsque les extrémités de chaque élément ne sont pas éloignées les unes des autres de plus de 3 m.

On relève les extrémités de l'alignement de garde-corps et les points intermédiaires qui marquent les éventuels changements de direction de l'alignement.

Les alignements de garde-corps doivent être interrompus au droit des entrées carrossables et des passages pour piétons. On relève les extrémités les plus proches des entrées carrossables et des passages pour piétons.

Si des garde-corps et des potelets et/ou monolithes sont mélangés dans un même alignement, on considère cet ensemble comme un alignement de garde-corps.



Alignement de garde-corps constitué d'éléments accolés les uns aux autres : « CR56L »



Alignement de garde-corps constitué d'éléments éloignés de moins de 3 m les uns des autres : « CR56L »



Alignement de garde-corps constitué de deux éléments. On relève les extrémités : « CR56L »

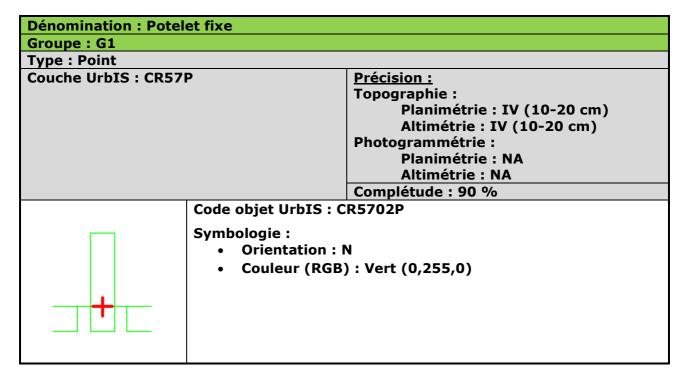


Alignement mélangé de garde-corps et de potelets : « CR56L »

# 1.6.17. Potelets/monolithes (élement et alignement)

Classe:	Équipements
Entité(s):	Monolithe/potelet (élément et alignement)

Dénomination : Monolithe				
Groupe: G1				
Type : Point				
Couche UrbIS : CR57P		Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA		
Code objet UrbIS		CR5701P		
	Code objet UrbIS: CR5701P  Symbologie:  Orientation: N  Couleur (RGB): Vert (0,255,0)			



Dénomination : Potelet amovible			
Groupe: G1			
Type : Point			
Couche UrbIS : CR57P		Précision : Topographie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA	
		Complétude : 90 %	
Code objet UrbIS : C		R5703P	
+	Symbologie:     Orientation: N     Couleur (RGB): Vert (0,255,0)		

Dénomination : Alignement de potelets et/ou monolithes			
Groupe: G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS : CR57L		Précision: Topographie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: IV (10-20 cm) Altimétrie: IV (10-20 cm)	
		Complétude : 90 %	
<del>-0 0 0</del>	Code objet UrbIS : CR57L  Symbologie :		

## **Description**:

Les potelets et les monolithes destinés à empêcher le stationnement ou à délimiter les voies de circulation destinées aux piétons, aux cyclistes ou à différents types d'usagers sont relevés individuellement ou de manière groupée.

Les monolithes sont des éléments en métal, en béton ou en pierre d'une épaisseur de  $\pm$  25 cm.

Les monolithes sont relevés au centre représentés dans la couche « CR57P » au moyen du symbole non orienté « CR5701P ».

Les potelets sont généralement construits en métal ou en bois d'une hauteur approximative d'1 m et d'une épaisseur de +/-10 cm.

Les potelets individuels sont relevés au centre et représentés dans la couche « CR57P » au moyen des symboles non orientés « CR5702P » et « CR5703P ».

Les potelets fixes sont représentés au moyen du symbole « CR5702P ».

Les potelets amovibles sont représentés au moyen du symbole « CR5703P ».

Les alignements de potelets et/ou de monolithes reliés ou non par des chaînes sont relevés à l'axe et représentés dans la couche « CR57L » au moyen de lignes.

Un alignement de potelet comprend au minimum trois éléments séparés les uns des autres par la même distance.

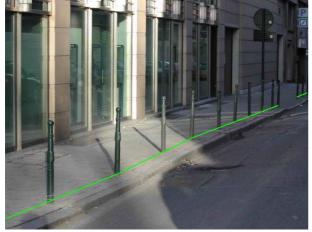
## **Illustrations:**



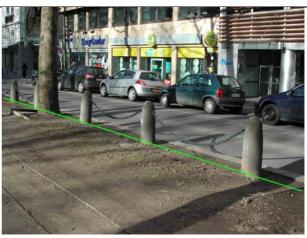
Alignement de potelets : « CR57L »



Alignement de potelets : « CR57L »



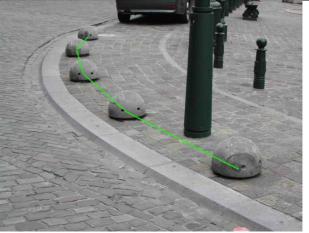
Alignement de potelets : « CR57L »



Alignement de monolithes : « CR57L »



Alignement de monolithes : « CR57L »



Alignement de monolithes : « CR57L »

### 1.6.18. Borne escamotable

Classe:	Équipements	
Entité(s):	Borne escamotable	

**Dénomination : Borne escamotable** 

**Groupe: G1 Type: Point** 

**Couche UrbIS: CR58P** 

<u>Précision :</u> Topographie :

> Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)

Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA

Complétude : 90 %

Code objet UrbIS: CR5801P

Symbologie:

Orientation: N

Couleur (RGB): Magenta (255,0,255)



## **Description**:

Les bornes escamotables servent à empêcher sur commande l'accès à certaines rues aux véhicules automobiles.

Elles sont mesurées à l'axe et représentées dans la couche « CR58P » au moyen du symbole non orienté « CR5801P ».

Les bornes escamotables sont généralement accompagnées, à proximité, d'une colonne de commande qui assure l'activation du mécanisme d'abaissement ou de montée des bornes. Les bornes de commandes sont représentées dans la couche « **CR59P** »

### **Illustrations:**



Borne escamotable « CR5801P » et sa colonne de commande

# 1.7. Classe : Végétation

La Classe « Végétation » est composée de l'entité suivante :

- Arbre
- Rangée d'arbres
- Bord de végétation

### 1.7.1. Arbre

Classe :	Végétation
Entité(s):	Arbre

**Dénomination : Arbre Groupe: G1 Type: Point Couche UrbIS: BG01P Précision:** Topographie: Planimétrie : V (20-40 cm) Altimétrie : V (20-40 cm) Photogrammétrie: Planimétrie : V (20-40 cm) Altimétrie : V (20-40 cm) Complétude : 90 % Code objet UrbIS: BG0101P Symbologie: Orientation: N Couleur (RGB): Vert (115,235,55)

# **Description:**

Lorsque les espèces ne sont pas différenciées, les arbres situés sur le domaine public sont relevés et représentés dans la couche « **BG01P** » au moyen du symbole non orienté « **BG0101P** ».

On ne distingue pas les espèces d'arbres dans le cadre du présent cahier.

# **Illustrations:**



Les arbres sont relevés au centre du tronc et sont représentés au moyen du symbole « BG0101P » si la différenciation des espèces n'est pas demandée.

# 1.8. Hydrographie

La Classe « Hydrographie » est composée des entités suivantes :

- Bord d'eau
- Mur de quai

## 1.8.1. Bord d'eau

Classe:	Hydrographie
Entité(s):	Bord de l'eau

Dénomination : Bord d'eau		
Groupe : G1		
Type : Ligne		
Couche UrbIS : BW01		Précision : Topographie : Planimétrie : V (20-40 cm) Altimétrie : V (20-40 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : V (20-40 cm) Altimétrie : V (20-40 cm)
		Complétude : 95%
	Code objet UrbIS: BW01L  Symbologie:	

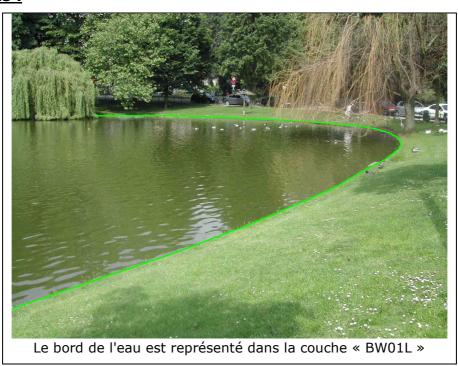
Dénomination : Symb	oole d'eau	
Groupe : G1		
Type: Point		
Couche UrbIS : BW03	3P	Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Complétude : 80%
+	Code objet UrbIS: I Symbologie:	BW0301P

## **Description**:

Le bord d'un cours d'eau, d'un plan d'eau ou d'un étang est relevé et représenté dans la couche **« BW01L »** au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Le symbole non orienté « **BW0301P** » est placé dans la couche « **BW03P** » pour indiquer la présence d'eau. Ce symbole doit être placé à l'intérieur du contour qui représente le plan d'eau.

## **Illustrations:**



### 1.8.2. Mur de quai

Classe:	Hydrographie	
Entité(s):	Mur de quai	

Dénomination : Mur de quai			
Groupe: G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS: BR07	L	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : III (5-10 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : IV (10-20 cm) Altimétrie : IV (10-20 cm)	
		Complétude : 90%	
	Code objet UrbIS: BR07L  Symbologie:  Couleur (RGB): Mauve (191,0,255)  Epaisseur: 0.05m  Style: ligne continue		

## **Description**:

L'arrête supérieure d'un mur de quai située côté eau est relevée et représentée dans la couche « **BR07L** » au moyen d'éléments graphiques de type « Ligne ».

Si l'inclinaison du mur de quai est > 80° par rapport à l'horizontale, <u>seul</u> le sommet du mur de quai est représenté dans la couche **« BR07L »**.

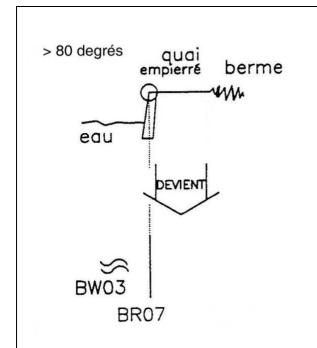
Si l'inclinaison du mur de quai est <= 80° par rapport à l'horizontale, le bord de l'eau, s'il est accessible, est également relevé et représenté dans la couche « **BW0101L** » (bord de l'eau). Le symbole orienté « **BH0202P** » indiquant le sens d'inclinaison du mur est alors placé dans la couche « **BH02P** », au maximum, tous les 25 m, sur la ligne marquant le sommet du mur de quai.

Si le mur de quai coïncide avec un chemin de halage (bord route), on ne représentera pas le quai.

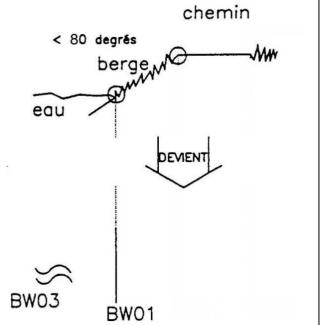
## **Illustrations:**



Les murs de quais sont représentés dans la couche « BR07L »



Un mur de quai ayant une inclinaison > 80° est représenté au moyen d'une seule ligne dans la couche « BR07L »



Un mur de quai ayant une inclinaison < 80° est représenté dans la couche « BR07L ». La ligne de bord d'eau est représenté dans la couche "BW01L"

# 1.9. Classe : Zones spécifiques

La Classe « Zones spécifiques » est composée des entités suivantes :

- Emprise des relevés
- Travaux en cours

## 1.9.1. Emprise des relevés

Classe:	Zones spécifiques	
Entité(s):	Emprise des relevés	

Dénomination : Emprise des relevés		
Groupe : G1		
Type: Polygone		
Couche UrbIS : BR15S		Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Complétude : 95%
	Code objet UrbIS: BR15S  Symbologie:  • Couleur (RGB): Jaune (255,255,0)  • Epaisseur: 0.10m  • Style: « hidden »	

# **Description**:

Les contours des zones qui font l'objet de relevés sont représentés au moyen de polygones placés dans la couche « **BR15S** ».

### 1.9.2. Travaux en cours

Classe:	Zones spécifiques
Entité(s):	Travaux en cours

Dénomination : Travaux en cours			
Groupe: G1			
Type: Ligne			
Couche UrbIS : BR08	L	Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA	
Complétude : NA			
•••••	Code objet UrbIS: BR08L  Symbologie:  Couleur (RGB): Rouge (255,65,45)  Epaisseur: 0.15m  Style: « hidden »		

# **Description**:

Les contours des chantiers qui rendent impossible tout relevé cohérent sont représentés dans la couche **« BR08L »** au moyen d'éléments linéaires.

1.10. Classe : Éléments topographiques
La Classe « Éléments topographiques » est composée des entités suivantes :
Borne de propriété

- Repères topographiques
- Éléments de construction
- Point de niveau
- Élément souterrain
- Élément signalétiques
- Information complémentaire

### 1.10.1. Repères topographiques

Classe:	Éléments topographiques	
Entité(s):	Repères topographiques	

Dénomination : Point de station **Groupe: G1 Type: Point Couche UrbIS: BP03P Précision:** Topographie: Planimétrie : II (1-5 cm) Altimétrie : II (1-5 cm) Photogrammétrie: Planimétrie: NA Altimétrie : NA **Complétude : NA** Code objet UrbIS: BP0301P Symbologie: Orientation: N Couleur (RGB) : Magenta (220,0,255)

## **Description:**

Les points de station utilisés pour les relevés topographiques sont représentés dans la couche « **BP03P** » au moyen du symbole non orienté « **BP0301P** ».

Les points de station utilisés pour les relevés doivent faire l'objet de la rédaction d'une fiche descriptive selon le modèle qui figure dans le chapitre 7 ci-dessous.

## 1.10.2. Éléments de construction

Classe:	Éléments topographiques
Entité(s):	Élément de construction

Dénomination : Point de construction					
Groupe : G1	Groupe: G1				
Type: Point					
Couche UrbIS : CE01P		Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA			
	Code objet UrbIS : C	Complétude : NA			
+	Symbologie: • Orientation:				

# **Description:**

Les points de construction correspondent à des points complémentaires aux différentes opérations de relevés. Ils servent, par exemple, à donner l'angle d'orientation des différentes cellules.

Les points de construction sont représentés dans la couche « CE01P » au moyen du symbole non orientés « CE0101P ».

### 1.10.3. Point de niveau

Classe:	Éléments topographiques
Entité(s):	Point de niveau

Dénomination : Point de niveau			
Groupe: G1			
Type : Point			
Couche UrbIS : BH03	P	Précision : Topographie : Planimétrie : III (5-10 cm) Altimétrie : II (1-5 cm) Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA	
		Complétude : NA	
	Code objet UrbIS:	BH0301P	
<del>+</del>	Symbologie:     • Orientation:     • Couleur (RGE	N 3) : Orange (255,127,0)	

# **Description:**

La couche « BH03P » contient l'ensemble des points relevés sur le terrain qui possèdent une altitude acceptable et cohérente par rapport au relief du sol.

## 1.10.4. Information complémentaire

Classe:	Éléments topographiques
Entité(s):	Information complémentaire

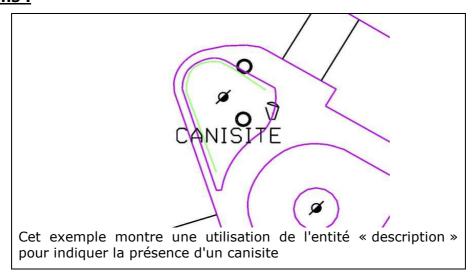
Dénomination : Information complémentaire			
Groupe: G1			
Type: Texte			
Couche UrbIS : FI01N		Précision : Topographie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Photogrammétrie : Planimétrie : NA Altimétrie : NA Altimétrie : NA	
		Complétude : NA	
VIL <del>I</del> LO ×	Symbologie:	O 3) : Noir (0,0,0)	

## **Description:**

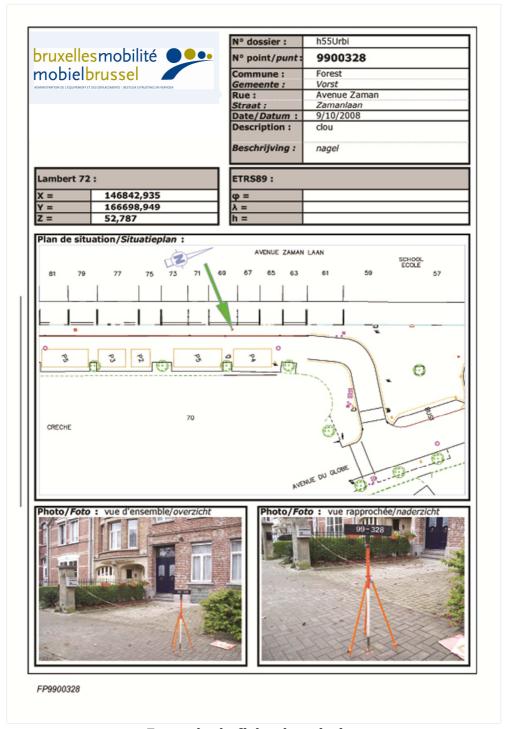
L'entité « Information complémentaire » est un commentaire associé à un élément pour en améliorer la reconnaissance et la lisibilité des éléments présents dans la carte.

Ce texte peut être orienté parallèlement à l'élément auquel il est associé.

## **Illustrations:**



# 2. Modèle de fiche descriptive de point de base



Exemple de fiche descriptive

**Remarque :** La fiche descriptive doit comporter une vue en plan qui donne le relevé précis de la position du point de base au moyen de cotations par rapport à des éléments fixes et durables.

3. <u>Tableau de concordance entre entités d'UrbIS et de Bruxelles Mobilité</u>

# 4. <u>Index</u>

# 4.1. Index en fonction de la dénomination des entités

Entité	Couche UrbIS	Cellule	Page
Abribus (bord toiture en porte à faux)	CR4102L		131
Abribus (parois verticales)	CR4101L		131
Arbre	BG01P	BG0101P	148
Auvent (> 1 m)	BB1202L		25
Avaloir (bord)	CR62P	CR6203P	107
Avaloir (centre)	CR62P	CR6205P	108
Avaloir intégré dans la bordure	CR62P	CR6204P	107
Bac à plantes surélevé	BF0207L		69
Bande cyclable	CR2205L		90
Bord d'eau	BW01L		151
Bord de toiture	BB05L		17
Bord extérieur de trottoir et/ou de piste cyclable	BR0103L		44
Bord filet d'eau	BR0117L		45
Bord route	BR0101L		43
Borne escamotable	CR58P	CR5801P	146
Caméra (poteau)	CR99P	CR9901P	123
Caniveau (axe)	CR6206L		109
Caniveau (bord)	CR6207L		109
Caténaire (poteau)	CR53P	CR5301P	122
Caténaire + éclairage (poteau)	CR53P	CR5302P	122
Chemin/sentier (bord)	BR02L		61
Clôture (divers)	BF01L		65
Colonne publicitaire	CR36P	CR3603P	135
Culée de pont/ passerelle	BR0302L		40
Description de bâtiment	BB08N		37
Éclairage (poteau)	CR32P	CR3201P	121
Éclairage encastré dans le sol	CR32P	CR3202P	121
Électrique (poteau)	CR53P	CR5303P	123
Emprise des relevés	BR15S		156
Entrée carrossable	CR42L		32
Escalator (flèche)	BB03P	BB0302P	29
Escalier (flèche)	BB03P	BB0301P	28
Escalier / escalator / rampe (limite)	BB03L		28
Façade arrière	BB10L		18
Façade arrière (amorce)	BB10P	BB1001P	18
Façade mitoyenne	BB02L		14
Façade mitoyenne (amorce)	BB02P	BB0201P	14
Façade principale	BB01L		9
Feu cyclistes	CR31P	CR3104P	117

Feu piétons	CR31P	CR3103P	117
Feu transport en commun	CR31P	CR3105P	118
Feu tricolore	CR31P	CR3106P	118
Feu tricolore (poteau)	CR31P	CR3101P	116
Feu tricolore (potence)	CR31P	CR3102P	116
Fontaine	BB14P	BB1403P	84
Fossé (Axe)	BW0201L	DD14031	80
Fossé (Bord)	BW0201L		80
Garde-corps (alignement)	CR56L		140
Gargouille Glissière de sécurité	CR6202L		108
	CR55L		139
Grille de ventilation de tunnel	BR14L		102
Grille/portail	BF06L		75
Haie (Axe)	BF0301L		73
Haie (Bord extérieur)	BF0302L		73
Identification de bâtiment annexe	BB07P	BB0701P	36
Information complémentaire	FI01N		161
Kiosque fermé	CR4001L		127
Kiosque ouvert (bord toiture en porte à faux)	CR4002L		127
Kiosque ouvert (parois verticales)	CR4003L		128
Ligne continue	CR2101L		89
Ligne d'arrêt	CR2302L		94
Ligne de cession de priorité	CR2303L		94
Ligne discontinue	CR2201L		89
Limite physique entre zones de roulement et de stationnement	BR0102L		43
Marquage en damier (limite)	CR2304L		95
Marquage en damier (logo)	CR23P	CR2301P	95
Monolithe	CR57P	CR5701P	142
Monument	BB14P	BB1401P	83
Monument/Statue/Fontaine (contour)	BB14L		83
Mur	BF0201L		67
Mur de quai	BR07L		153
Mur de soutènement (pied)	BF0205L		68
Mur de soutènement (sommet)	BF0206L		69
Mur/muret (contour)	BF0203L		68
Muret	BF0202L		67
Nom de rue (à l'axe)	BR11AN		62
Nom de rue (en intérieur d'îlot)	BR11GN		62
Numéro de police	BB06N		35
Panneau publicitaire (> 1,2m)	CR36L		134
Passage couvert/galerie	BB13L		34
Passage pour piétons (bandes blanches)	CR2301L		93
Passage pour piétons (traversée de voies de trams)	CR2305L		93
Pilier (centre)	BB04P	BB0401P	20

Pilier (contour)	BB04L		20
Piste cyclable	CR2204L		90
Planimètre (<= 1,2 m)	CR36P	CR3602P	134
Point de construction	CE01P	CE0101P	160
Point de niveau	ВН03Р	BH0301P	161
Point de station	BP03P	BP0301P	159
Porte-à-faux de bâtiment (> 1 m)	BB1201L		25
Potelet amovible	CR57P	CR5703P	143
Potelet fixe	CR57P	CR5702P	142
Potelets et/ou monolithes (alignement)	CR57L		143
Rail de train	BT01L		113
Rail de tram/métro	CT21L		113
Ralentisseur de trafic	BR12L		87
Rampe (flèche)	BB03P	BB0303P	29
Rupture de niveau dans le trottoir	BR0104L		44
Signalisation routière lumineuse (portique)	CR31L		119
Stationnement (limite)	CR2601L		99
Stationnement ordinaire	CR28N	« P »	99
Stationnement payant (horodateur)	CR28N	« HOR »	99
Stationnement réservé aux autocars	CR28N	« CAR »	99
Stationnement réservé aux bus scolaires	CR28N	« BS »	99
Stationnement réservé aux handicapés	CR28N	« HAND »	99
Stationnement réservé aux livraisons	CR28N	« LIV »	99
Stationnement réservé aux poids lourds	CR28N	« PL »	99
Stationnement réservé aux taxis	CR28N	« TAXI »	99
Stationnement réservé aux véhicules de police	CR28N	« POL »	99
Stationnement réservé aux vélos	CR28N	« VEL »	99
Stationnement réservé aux vélos partagés	CR28N	« CYCSHR »	99
Stationnement réservé aux voitures partagées	CR28N	« CARSHR »	99
Stationnement réservé divers	CR28N	« RES »	99
Stationnement réservés aux CD	CR28N	« CD »	99
Stationnement zone bleue	CR28N	« ZB »	99
Statue/sculpture	BB14P	BB1402P	84
Symbole d'eau	BW03P	BW0301P	151
Tablier de pont/passerelle	BR0301L		40
Talus (Crête à double pentes)	BH0103L		78
Talus (Crête)	BH0101L		77
Talus (Pied)	BH0102L		77
Talus (Symbole de crête)	BH02P	BH0202P	78
Taque <= 0,30 m (divers)	CR61P	CR6105P	103
Taque > 0,30 m & <= 0,60 m (divers)	CR61P	CR6106P	104
Taque > 0,60 m & <= 1 m (divers)	CR61P	CR6107P	104
Taque > 1 m (contour divers)	CR6108L		105
Taque d'égout (divers)	CR61P	CR6102P	103

# Spécifications pour la réalisation de relevés topographiques en RBC

Terrasse fermée et couverte	BB11L	23
Travaux en cours	BR08L	157

# 4.2. Index en fonction de la dénomination des couches

Couche UrbIS	Entité	Cellule	Page
BB01L	Façade principale		9
BB02L	Façade mitoyenne		14
BB02P	Façade mitoyenne (amorce)	BB0201P	14
BB03L	Escalier / escalator / rampe (limite)		28
BB03P	Escalier (flèche)	BB0301P	28
BB03P	Escalator (flèche)	BB0302P	29
BB03P	Rampe (flèche)	BB0303P	29
BB04L	Pilier (contour)		20
BB04P	Pilier (centre)	BB0401P	20
BB05L	Bord de toiture		17
BB06N	Numéro de police		35
BB07P	Identification de bâtiment annexe	BB0701P	36
BB08N	Description de bâtiment		37
BB10L	Façade arrière		18
BB10P	Façade arrière (amorce)	BB1001P	18
BB11L	Terrasse fermée et couverte		23
BB1201L	Porte-à-faux de bâtiment (> 1 m)		25
BB1202L	Auvent (> 1 m)		25
BB13L	Passage couvert/galerie		34
BB14L	Monument/Statue/Fontaine (contour)		83
BB14P	Monument	BB1401P	83
BB14P	Statue/sculpture	BB1402P	84
BB14P	Fontaine	BB1403P	84
BF01L	Clôture (divers)		65
BF0201L	Mur		67
BF0202L	Muret		67
BF0203L	Mur/muret (contour)		68
BF0205L	Mur de soutènement (pied)		68
BF0206L	Mur de soutènement (sommet)		69
BF0207L	Bac à plantes surélevé		69
BF0301L	Haie (Axe)		73
BF0302L	Haie (Bord extérieur)		73
BF06L	Grille/portail		75
BG01P	Arbre	BG0101P	148
BH0101L	Talus (Crête)		77
BH0102L	Talus (Pied)		77
BH0103L	Talus (Crête à double pentes)		78
BH02P	Talus (Symbole de crête)	BH0202P	78
BH03P	Point de niveau	BH0301P	161
BP03P	Point de station	BP0301P	159
BR0101L	Bord route		43

BR0102L	Limite physique entre zones de roulement et de stationnement		43
BR0103L	Bord extérieur de trottoir et/ou de piste cyclable		44
BR0104L	Rupture de niveau dans le trottoir		44
BR0117L	Bord filet d'eau		45
BR02L	Chemin/sentier (bord)		61
BR0301L	Tablier de pont/passerelle		40
BR0302L	Culée de pont/ passerelle		40
BR07L	Mur de quai		153
BR08L	Travaux en cours		157
BR11AN	Nom de rue (à l'axe)		62
BR11GN	Nom de rue (en intérieur d'îlot)		62
BR12L	Ralentisseur de trafic		87
BR14L	Grille de ventilation de tunnel		102
BR15S	Emprise des relevés		156
BT01L	Rail de train		113
BW01L	Bord d'eau		151
BW0201L	Fossé (Axe)		80
BW0202L	Fossé (Bord)		80
BW03P	Symbole d'eau	BW0301P	151
CE01P	Point de construction	CE0101P	160
CR2101L	Ligne continue		89
CR2201L	Ligne discontinue		89
CR2204L	Piste cyclable		90
CR2205L	Bande cyclable		90
CR2301L	Passage pour piétons (bandes blanches)		93
CR2302L	Ligne d'arrêt		94
CR2303L	Ligne de cession de priorité		94
CR2304L	Marquage en damier (limite)		95
CR2305L	Passage pour piétons (traversée de voies de trams)		93
CR23P	Marquage en damier (logo)	CR2301P	95
CR2601L	Stationnement (limite)		99
CR28N	Stationnement ordinaire	« P »	99
CR28N	Stationnement zone bleue	« ZB »	99
CR28N	Stationnement payant (horodateur)	« HOR »	99
CR28N	Stationnement réservé aux vélos	« VEL »	99
CR28N	Stationnement réservé aux livraisons	« LIV »	99
CR28N	Stationnement réservés aux CD	« CD »	99
CR28N	Stationnement réservé aux taxis	« TAXI »	99
CR28N	Stationnement réservé aux autocars	« CAR »	99
CR28N	Stationnement réservé aux handicapés	« HAND »	99
CR28N	Stationnement réservé aux véhicules de police	« POL »	99
CR28N	Stationnement réservé divers	« RES »	99
CR28N	Stationnement réservé aux bus scolaires	« BS »	99
CR28N	Stationnement réservé aux poids lourds	« PL »	99

CR28N	Stationnement réservé aux voitures partagées	« CARSHR »	99
CR28N	Stationnement réservé aux vélos partagés	« CYCSHR »	99
CR31L	Signalisation routière lumineuse (portique)		119
CR31P	Feu tricolore (poteau)	CR3101P	116
CR31P	Feu tricolore (potence)	CR3102P	116
CR31P	Feu piétons	CR3103P	117
CR31P	Feu cyclistes	CR3104P	117
CR31P	Feu transport en commun	CR3105P	118
CR31P	Feu tricolore	CR3106P	118
CR32P	Éclairage (poteau)	CR3201P	121
CR32P	Éclairage encastré dans le sol	CR3202P	121
CR36L	Panneau publicitaire (> 1,2m)		134
CR36P	Planimètre (<= 1,2 m)	CR3602P	134
CR36P	Colonne publicitaire	CR3603P	135
CR4001L	Kiosque fermé		127
CR4002L	Kiosque ouvert (bord toiture en porte à faux)		127
CR4003L	Kiosque ouvert (parois verticales)		128
CR4101L	Abribus (parois verticales)		131
CR4102L	Abribus (bord toiture en porte à faux)		131
CR42L	Entrée carrossable		32
CR53P	Caténaire (poteau)	CR5301P	122
CR53P	Caténaire + éclairage (poteau)	CR5302P	122
CR53P	Électrique (poteau)	CR5303P	123
CR55L	Glissière de sécurité		139
CR56L	Garde-corps (alignement)		140
CR57L	Potelets et/ou monolithes (alignement)		143
CR57P	Monolithe	CR5701P	142
CR57P	Potelet fixe	CR5702P	142
CR57P	Potelet amovible	CR5703P	143
CR58P	Borne escamotable	CR5801P	146
CR6108L	Taque > 1 m (contour divers)		105
CR61P	Taque d'égout (divers)	CR6102P	103
CR61P	Taque <= 0,30 m (divers)	CR6105P	103
CR61P	Taque > 0,30 m & <= 0,60 m (divers)	CR6106P	104
CR61P	Taque > 0,60 m & <= 1 m (divers)	CR6107P	104
CR6202L	Gargouille		108
CR6206L	Caniveau (axe)		109
CR6207L	Caniveau (bord)		109
CR62P	Avaloir (bord)	CR6203P	107
CR62P	Avaloir intégré dans la bordure	CR6204P	107
CR62P	Avaloir (centre)	CR6205P	108
CR99P	Caméra (poteau)	CR9901P	123
CT21L	Rail de tram/métro		113
FI01N	Information complémentaire		161

# 5. <u>Lexique français/néerlandais</u>

Entité (français)	Entité (néerlandais)	Couche	Cellule
Abribus (bord toiture en porte à faux)	Wachthokje (vrijdragende dakrand)	CR4102L	
Abribus (parois verticales)	Wachthokje (verticale wanden)	CR4101L	
Arbre	Boom	BG01P	BG0101P
Auvent (> 1 m)	Luifel (> 1 m)	BB1202L	
Avaloir (bord)	Straatkolk (rand)	CR62P	CR6203P
Avaloir (centre)	Straatkolk (middelpunt)	CR62P	CR6205P
Avaloir intégré dans la bordure	In de kantsteen verzonken straatkolk	CR62P	CR6204P
Bac à plantes surélevé	Verhoogde plantenbak	BF0207L	
Bande cyclable	Fietsstrook	CR2205L	
Bord d'eau	Waterrand	BW01L	
Bord de toiture	Dakrand	BB05L	
Bord extérieur de trottoir et/ou de piste cyclable	Buitenrand van het trottoir en/of het fietspad	BR0103L	
Bord route	Wegrand	BR0101L	
Borne escamotable	Wegzakkende paal	CR58P	CR5801P
Caméra (poteau)	Camerapaal	CR99P	CR9901P
Caniveau (axe)	Straatgoot (hartlijn)	CR6206L	
Caniveau (bord)	Straatgoot (rand)	CR6207L	
Caténaire (poteau)	Bovenleiding (paal)	CR53P	CR5301P
Caténaire + éclairage (poteau)	Bovenleiding + verlichting (paal)	CR53P	CR5302P
Chemin/sentier (bord)	Weg / pad (rand)	BR02L	
Clôture (divers)	Afsluiting (diversen)	BF01L	
Colonne publicitaire	Reclamezuil (aanplakzuil)	CR36P	CR3603P
Culée de pont/ passerelle	Landhoofd van brug / loopbrug	BR0302L	
Description de bâtiment	Gebouwbeschrijving	BB08N	
Éclairage (poteau)	Verlichting (paal)	CR32P	CR3201P
Éclairage encastré dans le sol	Vloerinbouwverlichting	CR32P	CR3202P
Électrique (poteau)	Elektriciteitspaal	CR53P	CR5303P
Emprise des relevés	Bedekkingsgebied van de opmetingen	BR15S	
Entrée carrossable	Inrit	CR42L	
Escalator (flèche)	Roltrap (pijl)	BB03P	BB0302P
Escalier (flèche)	Trap (pijl)	BB03P	BB0301P
Escalier / escalator / rampe (limite)	Trap / roltrap / toegangshelling (grens)	BB03L	
Façade arrière	Achtergevel	BB10L	
Façade arrière (amorce)	Achtergevel (aanzet)	BB10P	BB1001P
Façade mitoyenne	Gemene gevel	BB02L	
Façade mitoyenne (amorce)	Gemene gevel (aanzet)	BB02P	BB0201P
Façade principale	Hoofdgevel	BB01L	
Feu cyclistes	Fietserslicht	CR31P	CR3104P
Feu piétons	Voetgangerslicht	CR31P	CR3103P
Feu trams	Tramlicht	CR31P	CR3105P

Feu tricolore	Driekleurig verkeerslicht	CR31P	CR3106P
Feu tricolore (poteau)	Driekleurig verkeerslicht (paal)	CR31P	CR3101P
Feu tricolore (potence)	Driekleurig verkeerslicht (portaal/seinbrug)	CR31P	CR3102P
Filet d'eau (bord)	Watergreppel (rand)	BR0117L	
Fontaine	Fontein	BB14P	BB1403P
Fossé (Axe)	Gracht (hartlijn)	BW0201L	
Fossé (Bord)	Gracht (rand)	BW0202L	
Garde-corps (alignement)	Borstwering (rij)	CR56L	
Gargouille	Afwateringsbuis	CR6202L	
Glissière de sécurité	Vangrail	CR55L	
Grille de ventilation de tunnel	Verluchtingsrooster tunnel	BR14L	
Grille/portail	Hek / poort	BF06L	
Haie (Axe)	Haag (hartlijn)	BF0301L	
Haie (Bord extérieur)	Haag (buitenrand)	BF0302L	
Haie mitoyenne (Amorce)	Gemene haag (aanzet)	BF03P	BF0304P
Identification de bâtiment annexe	Identificatie bijgebouw	BB07P	BB0701P
Information complémentaire	Aanvullende informatie	FI01N	
Kiosque fermé	Gesloten kiosk	CR4001L	
Kiosque ouvert (bord toiture en porte à faux)	Open kiosk (vrijdragende dakrand)	CR4002L	
Kiosque ouvert (parois verticales)	Open kiosk (verticale wanden)	CR4003L	
Ligne continue	Doorlopende streep	CR2101L	
Ligne d'arrêt	Stopstreep	CR2302L	
Ligne de cession de priorité	Witte driehoeken bij voorrangssituaties (haaientanden)	CR2303L	
Ligne de construction	Bouwlijn	CE01L	
Ligne discontinue	Onderbroken streep	CR2201L	
Limite physique entre zones de roulement et de stationnement	Fysische scheiding tussen rijvak en parkeerzone	BR0102L	
Marquage en damier (limite)	Dambordmarkering (grens)	CR2304L	
Marquage en damier (logo)	Dambordmarkering (logo)	CR23P	CR2301P
Monolithe	Monoliet	CR57P	CR5701P
Monument	Monument	BB14P	BB1401P
Monument/Statue/Fontaine (contour)	Monument / standbeeld / fontein (omtrek)	BB14L	
Mur	Muur	BF0201L	
Mur de quai	Kaaimuur	BR07L	
Mur de soutènement (pied)	Steunmuur (voet)	BF0205L	
Mur de soutènement (sommet)	Steunmuur (top)	BF0206L	
Mur/muret mitoyen (Amorce)	Gemene muur / gemeen muurtje (aanzet)	BF02P	BF0204P
Muret	Muurtje	BF0202L	
Nom de rue (à l'axe)	Straatnaam (in straatas)	BR11AN	
Nom de rue (en intérieur d'îlot)	Straatnaam (in huizenblok)	BR11GN	
Numéro de police	Huisnummer	BB06N	
Panneau publicitaire (> 1,2m)	Reclamebord (> 1,2 m)	CR36L	
Passage couvert/galerie	Overdekte doorgang / galerij	BB13L	

Passage pour piétons (bandes blanches)	Voetgangersoversteekplaats (witte banden)	CR2301L	
Passage pour piétons (traversée de voies de trams)	Voetgangersoversteekplaats (overgang van tramsporen)	CR2305L	
Pilier (centre)	Pijler (middelpunt)	BB04P	BB0401P
Pilier (contour)	Pijler (omtrek)	BB04L	
Piste cyclable	Fietspad	CR2204L	
Planimètre (<= 1,2 m)	Planimeter (<= 1,2 m)	CR36P	CR3602P
Point de construction	Bouwpunt	CE01P	CE0101P
Point de niveau	Niveaupunt	ВН03Р	BH0301P
Point de station	Meetpunt	BP03P	BP0301P
Porte-à-faux de bâtiment (> 1 m)	Overstek van gebouw (> 1 m)	BB1201L	
Poteau (divers)	Paal (diversen)	CR70P	CR7002P
Potelet amovible	Wegneembaar paaltje	CR57P	CR5703P
Potelet fixe	Vast paaltje	CR57P	CR5702P
Potelets et/ou monolithes (alignement)	Paaltjes en/of monolieten (rij)	CR57L	
Rail de train	Treinspoor	BT01L	
Rail de tram/métro	Tram-/metrospoor	CT21L	
Ralentisseur de trafic	Verkeersdrempel	BR12L	
Rampe (flèche)	Toegangshelling (pijl)	BB03P	BB0303P
Rupture de niveau dans le trottoir	Niveauverschil in het trottoir	BR0104L	
Signalisation routière lumineuse (portique)	Verkeerslichten (portaalconstructie)	CR31L	
Stationnement (limite)	Parkeerzone (grens)	CR2601L	
Stationnement ordinaire	Gewone parkeerzone	CR28N	« P »
Stationnement payant (horodateur)	Zone betalend parkeren (parkeermeter)	CR28N	« HOR »
Stationnement réservé aux autocars	Parkeerzone voorbehouden aan autocars	CR28N	« CAR »
Stationnement réservé aux bus scolaires	Parkeerzone voorbehouden aan schoolbussen	CR28N	« BS »
Stationnement réservé aux	Parkeerzone voorbehouden aan	CR28N	« HAND »
handicapés Stationnement réservé aux livraisons	gehandicapten Parkeerzone voorbehouden aan leveringen	CR28N	« LIV »
Stationnement réservé aux poids lourds	Parkeerzone voorbehouden aan vrachtwagens	CR28N	« PL »
Stationnement réservé aux taxis	Parkeerzone voorbehouden aan taxi's	CR28N	« TAXI »
Stationnement réservé aux véhicules de police	Parkeerzone voorbehouden aan politievoertuigen	CR28N	« POL »
Stationnement réservé aux vélos	Parkeerzone voorbehouden aan	CR28N	« VEL »
Stationnement réservé aux vélos partagés	fietsen Parkeerzone voorbehouden aan deelfietsen	CR28N	« CARSHR »
Stationnement réservé aux voitures partagées	Parkeerzone voorbehouden aan carpoolers	CR28N	« CARSHR »
Stationnement réservé divers	Voorbehouden parkeerzone diversen	CR28N	« RES »
Stationnement réservés aux CD	Parkeerzone voorbehouden aan CD	CR28N	« CD »
Stationnement zone bleue	Parkeerzone met beperkte parkeertijd (blauwe zone)	CR28N	« ZB »
Statue	Standbeeld	BB14P	BB1402P
Symbole d'eau	Watersymbool	BW03P	BW0301P
Tablier de pont/passerelle	Bovendek van brug / loopbrug	BR0301L	
Talus (Crête à double pentes)	Taludtop (kruin) met dubbele helling)	BH0103L	

# Spécifications pour la réalisation de relevés topographiques en RBC

Talus (Crête)	Talud (kruin of top)	BH0101L	
Talus (Pied)	Talud (teen of voet)	BH0102L	
Talus (Symbole de crête)	Taludtop (symbool)	BH02P	BH0202P
Taque <= 0,30 m (divers)	Putdeksel <= 0,30 m (diversen)	CR61P	CR6105P
Taque > 0,30 m & <= 0,60 m (divers)	Putdeksel > 0,30 m en <= 0,60 m (diversen)	CR61P	CR6106P
Taque > 0,60 m & <= 1 m (divers)	Putdeksel > 0,60 m en <= 1 m (diversen)	CR61P	CR6107P
Taque > 1 m (contour divers)	Putdeksel > 1 m (omtrek diversen)	CR6108L	
Terrasse fermée et couverte	Gesloten en overdekt terras	BB11L	
Travaux en cours	Werken in uitvoering	BR08L	

# 6. Lexique néerlandais/français

Entité (Néerlandai)	Entité (Français)	Couche	Cellule
Aanvullende informatie	Information complémentaire	FI01N	
Achtergevel	Façade arrière	BB10L	
Achtergevel (aanzet)	Façade arrière (amorce)	BB10P	BB1001P
Afsluiting (diversen)	Clôture (divers)	BF01L	
Afwateringsbuis	Gargouille	CR6202L	
Bedekkingsgebied van de opmetingen	Emprise des relevés	BR15S	
Boom	Arbre	BG01P	BG0101P
Borstwering (rij)	Garde-corps (alignement)	CR56L	
Bouwlijn	Ligne de construction	CE01L	
Bouwpunt	Point de construction	CE01P	CE0101P
Bovendek van brug / loopbrug	Tablier de pont/passerelle	BR0301L	
Bovenleiding (paal)	Caténaire (poteau)	CR53P	CR5301P
Bovenleiding + verlichting (paal)	Caténaire + éclairage (poteau)	CR53P	CR5302P
Buitenrand van het trottoir en/of het fietspad	Bord extérieur de trottoir et/ou de piste cyclable	BR0103L	
Camerapaal	Caméra (poteau)	CR99P	CR9901P
Dakrand	Bord de toiture	BB05L	
Dambordmarkering (grens)	Marquage en damier (limite)	CR2304L	
Dambordmarkering (logo)	Marquage en damier (logo)	CR23P	CR2301P
Doorlopende streep	Ligne continue	CR2101L	
Driekleurig verkeerslicht	Feu tricolore	CR31P	CR3106P
Driekleurig verkeerslicht (paal)	Feu tricolore (poteau)	CR31P	CR3101P
Driekleurig verkeerslicht (portaal/seinbrug)	Feu tricolore (potence)	CR31P	CR3102P
Elektriciteitspaal	Électrique (poteau)	CR53P	CR5303P
Fietserslicht	Feu cyclistes	CR31P	CR3104P
Fietspad	Piste cyclable	CR2204L	
Fietsstrook	Bande cyclable	CR2205L	
Fontein	Fontaine	BB14P	BB1403P
Fysische scheiding tussen rijvak en parkeerzone	Limite physique entre zones de roulement et de stationnement	BR0102L	
Gebouwbeschrijving	Description de bâtiment	BB08N	
Gemene gevel	Façade mitoyenne	BB02L	
Gemene gevel (aanzet)	Façade mitoyenne (amorce)	BB02P	BB0201P
Gemene haag (aanzet)	Haie mitoyenne (Amorce)	BF03P	BF0304P
Gemene muur / gemeen muurtje (aanzet)	Mur/muret mitoyen (Amorce)	BF02P	BF0204P
Gesloten en overdekt terras	Terrasse fermée et couverte	BB11L	
Gesloten kiosk	Kiosque fermé	CR4001L	
Gewone parkeerzone	Stationnement ordinaire	CR28N	« P »
Gracht (hartlijn)	Fossé (Axe)	BW0201L	
Gracht (rand)	Fossé (Bord)	BW0202L	
Haag (buitenrand)	Haie (Bord extérieur)	BF0302L	
Haag (hartlijn)	Haie (Axe)	BF0301L	

Hek / poort	Grille/portail	BF06L	
Hoofdgevel	Façade principale	BB01L	
Huisnummer	Numéro de police	BB06N	
Identificatie bijgebouw	Identification de bâtiment annexe	BB07P	BB0701P
In de kantsteen verzonken straatkolk	Avaloir intégré dans la bordure	CR62P	CR6204P
Inrit	Entrée carrossable	CR42L	
Kaaimuur	Mur de quai	BR07L	
Landhoofd van brug / loopbrug	Culée de pont/ passerelle	BR0302L	
Luifel (> 1 m)	Auvent (> 1 m)	BB1202L	
Meetpunt	Point de station	BP03P	BP0301P
Monoliet	Monolithe	CR57P	CR5701P
Monument	Monument	BB14P	BB1401P
Monument / standbeeld / fontein (omtrek)	Monument/Statue/Fontaine (contour)	BB14L	
Muur	Mur	BF0201L	
Muurtje	Muret	BF0202L	
Niveaupunt	Point de niveau	BH03P	BH0301P
Niveauverschil in het trottoir	Rupture de niveau dans le trottoir	BR0104L	
Onderbroken streep	Ligne discontinue	CR2201L	
Open kiosk (verticale wanden)	Kiosque ouvert (parois verticales)	CR4003L	
Open kiosk (vrijdragende dakrand)	Kiosque ouvert (bord toiture en porte à faux)	CR4002L	
Overdekte doorgang / galerij	Passage couvert/galerie	BB13L	
Overstek van gebouw (> 1 m)	Porte-à-faux de bâtiment (> 1 m)	BB1201L	
Paal (diversen)	Poteau (divers)	CR70P	CR7002P
Paaltjes en/of monolieten (rij)	Potelets et/ou monolithes (alignement)	CR57L	
Parkeerzone (grens)	Stationnement (limite)	CR2601L	
Parkeerzone met beperkte parkeertijd (blauwe zone)	Stationnement zone bleue	CR28N	« ZB »
Parkeerzone voorbehouden aan autocars	Stationnement réservé aux autocars	CR28N	« CAR »
Parkeerzone voorbehouden aan carpoolers	Stationnement réservé aux voitures partagées	CR28N	« CARSHR »
Parkeerzone voorbehouden aan CD	Stationnement réservés aux CD	CR28N	« CD »
Parkeerzone voorbehouden aan deelfietsen	Stationnement réservé aux vélos partagés	CR28N	« CARSHR »
Parkeerzone voorbehouden aan fietsen	Stationnement réservé aux vélos	CR28N	« VEL »
Parkeerzone voorbehouden aan gehandicapten	Stationnement réservé aux handicapés	CR28N	« HAND »
Parkeerzone voorbehouden aan leveringen	Stationnement réservé aux livraisons	CR28N	« LIV »
Parkeerzone voorbehouden aan politievoertuigen	Stationnement réservé aux véhicules de police	CR28N	« POL »
Parkeerzone voorbehouden aan schoolbussen	Stationnement réservé aux bus scolaires	CR28N	« BS »
Parkeerzone voorbehouden aan taxi's	Stationnement réservé aux taxis	CR28N	« TAXI »
Parkeerzone voorbehouden aan vrachtwagens	Stationnement réservé aux poids lourds	CR28N	« PL »
Pijler (middelpunt)	Pilier (centre)	BB04P	BB0401P
Pijler (omtrek)	Pilier (contour)	BB04L	
Planimeter (<= 1,2 m)	Planimètre (<= 1,2 m)	CR36P	CR3602P

Putdeksel <= 0,30 m (diversen)	Taque <= 0,30 m (divers)	CR61P	CR6105P
Putdeksel > 0,30 m en <= 0,60 m (diversen)	Taque > 0,30 m & <= 0,60 m (divers)	CR61P	CR6106P
Putdeksel > 0,60 m en <= 1 m (diversen)	Taque > 0,60 m & <= 1 m (divers)	CR61P	CR6107P
Putdeksel > 1 m (omtrek diversen)	Taque > 1 m (contour divers)	CR6108L	
Reclamebord (> 1,2 m)	Panneau publicitaire (> 1,2m)	CR36L	
Reclamezuil (aanplakzuil)	Colonne publicitaire	CR36P	CR3603P
Roltrap (pijl)	Escalator (flèche)	BB03P	BB0302P
Standbeeld	Statue	BB14P	BB1402P
Steunmuur (top)	Mur de soutènement (sommet)	BF0206L	
Steunmuur (voet)	Mur de soutènement (pied)	BF0205L	
Stopstreep	Ligne d'arrêt	CR2302L	
Straatgoot (hartlijn)	Caniveau (axe)	CR6206L	
Straatgoot (rand)	Caniveau (bord)	CR6207L	
Straatkolk (middelpunt)	Avaloir (centre)	CR62P	CR6205P
Straatkolk (rand)	Avaloir (bord)	CR62P	CR6203P
Straatnaam (in huizenblok)	Nom de rue (en intérieur d'îlot)	BR11GN	
Straatnaam (in straatas)	Nom de rue (à l'axe)	BR11AN	
Talud (kruin of top)	Talus (Crête)	BH0101L	
Talud (teen of voet)	Talus (Pied)	BH0102L	
Taludtop (kruin) met dubbele helling)	Talus (Crête à double pentes)	BH0103L	
Taludtop (symbool)	Talus (Symbole de crête)	BH02P	BH0202P
Toegangshelling (pijl)	Rampe (flèche)	BB03P	BB0303P
Tram-/metrospoor	Rail de tram/métro	CT21L	
Tramlicht	Feu trams	CR31P	CR3105P
Trap (pijl)	Escalier (flèche)	BB03P	BB0301P
Trap / roltrap / toegangshelling (grens)	Escalier / escalator / rampe (limite)	BB03L	
Treinspoor	Rail de train	BT01L	
Vangrail	Glissière de sécurité	CR55L	
Vast paaltje	Potelet fixe	CR57P	CR5702P
Verhoogde plantenbak	Bac à plantes surélevé	BF0207L	
Verkeersdrempel	Ralentisseur de trafic	BR12L	
Verkeerslichten (portaalconstructie)	Signalisation routière lumineuse (portique)	CR31L	
Verlichting (paal)	Éclairage (poteau)	CR32P	CR3201P
Verluchtingsrooster tunnel	Grille de ventilation de tunnel	BR14L	
Vloerinbouwverlichting	Éclairage encastré dans le sol	CR32P	CR3202P
Voetgangerslicht	Feu piétons	CR31P	CR3103P
Voetgangersoversteekplaats (overgang van tramsporen)	Passage pour piétons (traversée de voies de trams)	CR2305L	
Voetgangersoversteekplaats (witte banden)	Passage pour piétons (bandes blanches)	CR2301L	
Voorbehouden parkeerzone diversen	Stationnement réservé divers	CR28N	« RES »
Wachthokje (verticale wanden)	Abribus (parois verticales)	CR4101L	
Wachthokje (vrijdragende dakrand)	Abribus (bord toiture en porte à faux)	CR4102L	
Watergreppel (rand)	Filet d'eau (bord)	BR0117L	

# Spécifications pour la réalisation de relevés topographiques en RBC

Waterrand	Bord d'eau	BW01L	
Watersymbool	Symbole d'eau	BW03P	BW0301P
Weg / pad (rand)	Chemin/sentier (bord)	BR02L	
Wegneembaar paaltje	Potelet amovible	CR57P	CR5703P
Wegrand	Bord route	BR0101L	
Wegzakkende paal	Borne escamotable	CR58P	CR5801P
Werken in uitvoering	Travaux en cours	BR08L	
Witte driehoeken bij voorrangssituaties (haaientanden)	Ligne de cession de priorité	CR2303L	
Zone betalend parkeren (parkeermeter)	Stationnement payant (horodateur)	CR28N	« HOR »